

# Rapport sur l'utilisation des langues autochtones dans la fonction publique du Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et  
Alliance de la Fonction publique du Canada

Co-présidents	
Gail Lem	Carsten Quell
Négociatrice	Directeur exécutif
Alliance de la Fonction publique du Canada	Centre d'excellence en langues officielles Bureau du Dirigeant principal des ressources humaines Secrétariat du Conseil du Trésor

Le 2 mars 2023

## Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	3
Première partie .....	5
INTRODUCTION.....	5
CONTEXTE .....	6
QUESTIONNAIRES SUR L'UTILISATION DES LANGUES AUTOCHTONES .....	6
Deuxième partie.....	12
MANDATS MINISTÉRIELS .....	12
CLASSIFICATION ET DOTATION EN PERSONNEL .....	14
INFORMER ET SERVIR LE PUBLIC .....	22
SOUTENIR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES AUTOCHTONES.....	27
EMPLOYÉS UTILISANT DES LANGUES AUTOCHTONES EN MILIEU DE TRAVAIL .....	30
UTILISATION DES LANGUES AUTOCHTONES EN MILIEU DE TRAVAIL.....	32
CONTEXTE D'UTILISATION DES LANGUES AUTOCHTONES .....	33
Troisième partie .....	35
UTILISATION DES LANGUES AUTOCHTONES DANS LES GROUPES PROFESSIONNELS PA, EB, ET PARCS CANADA.....	35
CONCLUSION.....	43
ANNEXES .....	44
Annexe 1. Questionnaire au niveau organisationnel.....	44
Annexe 2. Questionnaire au niveau de l'équipe .....	44
Annexe 3. Définitions et principes .....	44
Annexe 4. Liste des organisations qui ont participé à l'enquête.....	44
Annexe 5. Liste des figures et des tableaux .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Annexe 6. Mandat du Comité mixte.....	46

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport conjoint présente les résultats de la première enquête sur l'ampleur et la portée de l'utilisation des langues autochtones dans 24 organisations de la fonction publique fédérale pour les groupes Service des programmes et de l'administration (PA), Enseignement et bibliothéconomie (EB) et les unités de négociation de Parcs Canada. Deux questionnaires, l'un au niveau organisationnel et l'autre au niveau de l'équipe, ont été élaborés pour recueillir des données. La collecte a eu lieu du 21 octobre 2021 au 10 janvier 2022. Vingt-cinq institutions ont pris part à cette enquête. Elles ont été sélectionnées en fonction de leur mandat, de leurs interactions avec les communautés autochtones ou des impacts de leur travail sur ces dernières.

Bien que les conclusions du rapport conjoint ne puissent être considérées comme représentatives, elles fournissent un tout premier aperçu de l'utilisation des langues autochtones dans la fonction publique fédérale.

### Faits saillants — au niveau de l'équipe

- Au total, 905 gestionnaires ont soumis des réponses au questionnaire au niveau de l'équipe. Le nombre total de gestionnaires qui ont reçu le questionnaire est inconnu.
- Les équipes ayant répondu sont situées dans 21 différentes organisations du gouvernement fédéral dans toutes les provinces et tous les territoires.<sup>1</sup>
- Au total, 59 gestionnaires sur les 905 soumissions, soit 6,5 % de 16 organisations, ont déclaré avoir des employés dans leurs équipes qui utilisent des langues autochtones en milieu de travail.
- Au sein des équipes dirigées par ces 59 gestionnaires, 460 employés utilisent des langues autochtones en milieu de travail sur un total de 2 557 employés.
- Pour 44 de ces 460 employés, l'utilisation d'une langue autochtone figurait dans leur description de travail comme une exigence ou une compétence.
- Les gestionnaires qui ont répondu ont déclaré avoir entrepris 23 518 mesures de dotation au cours de l'exercice 2020-2021. De ces mesures de dotation, 193 contenaient une référence à l'utilisation des langues autochtones.
- Dans ces 193 mesures de dotation, les langues autochtones ont été indiquées 19 fois comme une qualification constituant un atout et deux fois comme une qualification essentielle. Dans trois cas, la référence à une langue autochtone figurait dans d'autres sections et dans deux cas, dans les connaissances et les compétences.
- Au total, 68 gestionnaires ont indiqué avoir reçu des demandes d'information ou de services en langues autochtones de la part de gouvernements, de communautés, d'organisations, de clients, de citoyens autochtones ou d'autres acteurs.
- 132 gestionnaires ont indiqué avoir obtenu des services en langues autochtones d'organisations ou de personnes extérieures à leurs équipes. La plupart de ces services ont été obtenus de l'extérieur du gouvernement fédéral.

### Faits saillants — au niveau organisationnel

- Sur les 25 organisations invitées à participer, au total, 23 chefs des ressources humaines, représentant 24 organisations fédérales, ont soumis des réponses au questionnaire au niveau organisationnel.

---

<sup>1</sup> Pour clarifier, un total de 25 organisations ont été invitées à répondre aux questionnaires. 24 organisations ont répondu au niveau organisationnel. 21 organisations ont répondu au niveau de l'équipe.

- Dix-neuf chefs des ressources humaines ont indiqué que les langues autochtones sont utilisées dans le contexte du mandat de leur organisation ou en appui à ce mandat.
- Six chefs des ressources humaines ont indiqué qu'il y a des postes au sein de leur institution pour lesquels une langue autochtone est mentionnée dans les descriptions de travail, que celles-ci soient génériques ou spécifiques.
- Les chefs des ressources humaines ont déclaré avoir entrepris un total de 236 609 mesures de dotation au cours de l'exercice 2020-2021. De ces mesures de dotation, 32 contenaient une référence à l'utilisation des langues autochtones.
- Des renseignements fournis ultérieurement par une institution montrent que les rapports institutionnels sur la dotation ne comprennent que les mesures officielles ; ils peuvent ignorer les manifestations d'intérêt informelles provenant de bureaux régionaux ou d'équipes ou, encore, les transferts d'autres institutions. Cela expliquerait l'écart entre les chiffres au niveau organisationnel et ceux au niveau de l'équipe qui sont probablement plus précis.
- Au total, sept chefs des ressources humaines ont indiqué où, dans une mesure de dotation, la référence à l'utilisation des langues autochtones était faite. Dans cinq mesures de dotation, la connaissance d'une langue autochtone était une qualification constituant un atout. Dans un cas, une référence aux langues autochtones était incluse dans le titre du poste, et dans un autre, le critère n'était pas explicitement indiqué. Aucun chef des ressources humaines n'a déclaré la connaissance d'une langue autochtone comme étant une qualification essentielle.
- Les chefs des ressources humaines ont signalé que les décisions de recruter des employés qui utilisent des langues autochtones sont prises à tous les niveaux de gestion : administrateur général, SMA, DG, directeur et gestionnaire.
- Dix chefs des ressources humaines ont indiqué que leur institution informe le public au sujet des programmes ou des services offerts en langues autochtones.

## Première partie

### INTRODUCTION

Au cours de la ronde de négociations collectives de 2018, le Conseil du Trésor du Canada (l'employeur) et l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC - le syndicat) ont convenu de protocoles d'entente (PE) sur l'utilisation des langues autochtones dans les conventions collectives du groupe Service des programmes et de l'administration (PA)<sup>2</sup> et du groupe Enseignement et bibliothéconomie (EB)<sup>3</sup>. Ces protocoles d'entente sont le fruit de négociations collectives portant sur l'utilisation des langues autochtones par les employés de la fonction publique fédérale<sup>4</sup>. Au début de 2021, le syndicat et l'agence Parcs Canada ont conclu une convention collective qui comprenait un protocole d'entente semblable<sup>5</sup>.

Les protocoles d'entente engageaient les parties à établir un **Comité mixte sur les langues autochtones** coprésidé par un représentant de chaque partie. Le Comité a les responsabilités suivantes :

- Revoir l'utilisation des langues autochtones dans la fonction publique ;
- Examiner les compétences linguistiques autochtones dans l'exercice des fonctions des employés ;
- Prendre en compte les avantages que les locuteurs de langues autochtones apportent à la fonction publique.

Particulier au groupe professionnel EB, le Comité a cherché à examiner l'utilisation des langues autochtones dans l'exercice des fonctions des employés dans le contexte des écoles dans les réserves où les langues autochtones sont des matières qui sont enseignées dans le cadre du programme d'études assigné.

Le Comité a commencé à se réunir en novembre 2020 et est présidé par le SCT — Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (SCT — BDPRH) et le syndicat. Les membres comprenaient des représentants du syndicat et de l'employeur, y compris les institutions suivantes : Patrimoine canadien, Emploi et Développement social Canada, Services aux Autochtones Canada, Service des poursuites pénales du Canada, Gendarmerie royale du Canada et Parcs Canada.

**Les citations présentées dans le présent rapport ne sont pas abrégées et ont été offertes volontairement en réponse aux questionnaires distribués dans le cadre de cette enquête. Elles ne peuvent pas être considérées comme représentatives étant donné qu'aucune analyse qualitative complète n'a été effectuée.**

<sup>2</sup> [https://syndicatafpc.ca/sites/psac/files/pa\\_-\\_convention\\_-\\_fr.pdf](https://syndicatafpc.ca/sites/psac/files/pa_-_convention_-_fr.pdf)

<sup>3</sup> [http://psacunion.ca/sites/psac/files/attachments/pdfs/2020-07-24\\_eb\\_rat\\_kit\\_fr\\_final.pdf](http://psacunion.ca/sites/psac/files/attachments/pdfs/2020-07-24_eb_rat_kit_fr_final.pdf)

<sup>4</sup> Dans le contexte de ce questionnaire, le terme employé a été défini comme incluant les employés actifs de tous les types d'ancienneté (p. ex., nommé pour une période indéterminée, nommé pour une période déterminée, nommé par intérim, occasionnel, saisonnier, étudiant).

<sup>5</sup> [2020-09-04\\_parks\\_canada\\_agency\\_ratification\\_kit\\_final\\_fr\\_revised\\_sept.\\_15\\_2020\\_v.2.pdf \(psacunion.ca\)](https://psacunion.ca/sites/psac/files/attachments/pdfs/2020-09-04_parks_canada_agency_ratification_kit_final_fr_revised_sept._15_2020_v.2.pdf)

## CONTEXTE

La *Loi sur les langues autochtones* (projet de loi C-91), adopté par le gouvernement du Canada en 2019, reconnaissait que « les droits des peuples autochtones reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* comportent des droits relatifs aux langues autochtones »<sup>6</sup>. Outre le fait qu'elle reconnaît un historique marqué par des politiques et des pratiques gouvernementales discriminatoires, notamment l'assimilation, la relocalisation forcée, le rafle des années 1960 et les pensionnats indiens, qui ont porté préjudice aux langues autochtones et contribué de manière importante à l'érosion de ces langues et cultures, la Loi détermine un besoin urgent de soutenir les efforts des peuples autochtones en vue de se réapproprier, de revitaliser, de maintenir et de renforcer les langues autochtones. La Loi comprend, entre autres, des dispositions pour soutenir l'accès aux services en langues autochtones offerts par les institutions fédérales et établit un Commissariat aux langues autochtones pour appuyer la mise en œuvre de la Loi.

En plus de cela, les Nations Unies (ONU) mobilisent actuellement l'attention par rapport au déclin rapide des langues autochtones dans le monde et à l'incidence négative de cela sur les cultures autochtones. L'ONU a reconnu 2019 comme l'Année internationale des langues autochtones et a proclamé les années 2022 à 2032 la Décennie internationale des langues autochtones pour attirer l'attention sur la disparition critique de langues autochtones et pour générer l'engagement des organismes et des gouvernements en faveur de la préservation, de la revitalisation et du renforcement des langues autochtones du monde. Le gouvernement canadien, qui a approuvé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2016, est un partenaire dans cette entreprise.

« Le gouvernement continue de combattre et de dénoncer les inégalités systémiques et la discrimination vécues par les peuples autochtones au Canada. Nous travaillons avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de renouveler nos relations de nation à nation, entre la Couronne et les Inuits et de gouvernement à gouvernement en favorisant la guérison, la vérité, la coopération et une véritable réconciliation. En juin dernier, la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée au Canada, mettant ainsi en place une feuille de route menant à la pleine reconnaissance, au respect et à la protection des droits fondamentaux des peuples autochtones<sup>7</sup> ».

## QUESTIONNAIRES SUR L'UTILISATION DES LANGUES AUTOCHTONES

### Élaboration des questionnaires

Les questionnaires ont été élaborés pour fournir une compréhension de l'utilisation des langues autochtones dans la fonction publique fédérale par les employés autochtones. Le Comité a déterminé que pour réaliser son mandat, il serait plus efficace de directement recueillir les renseignements requis auprès des organisations fédérales.

Des considérations méthodologiques et logistiques ont conduit à l'élaboration de deux questionnaires : un questionnaire **au niveau organisationnel** a été adressé aux chefs des ressources humaines des institutions participantes, et un questionnaire **au niveau de l'équipe** a été distribué au sein des institutions pour recueillir des données sur les employés auprès des gestionnaires.

Le questionnaire **au niveau organisationnel** a permis de recueillir des informations à l'échelle organisationnelle. Le chef des ressources humaines (ou un autre haut responsable) de

---

<sup>6</sup> [Loi sur les langues autochtones \(justice.gc.ca\)](https://www.justice.gc.ca)

<sup>7</sup> [Déclaration du premier ministre à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale | Premier ministre du Canada \(pm.gc.ca\)](https://www.premierministre.gc.ca)

l'institution concernée devait répondre au nom de celle-ci. (Pour le questionnaire complet, veuillez-vous référer à l'annexe 1.)

Le questionnaire **au niveau de l'équipe** a permis de recueillir des informations plus détaillées sur l'utilisation des langues autochtones par les employés des institutions. Les chefs des ressources humaines ont été encouragés à distribuer le questionnaire aux gestionnaires de leur institution. (Pour le questionnaire complet, veuillez-vous référer à l'annexe 2.)

Les deux questionnaires ont été élaborés avec les conseils et les commentaires des membres du Comité ainsi que ceux des experts en recherche et en sondage du syndicat et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les réseaux fédéraux d'employés autochtones ont également été invités à commenter le sondage.

Afin d'assurer une compréhension commune et d'obtenir des réponses précises et cohérentes, plusieurs concepts tels que « lieu de travail » et « employé » ont été définis dans le questionnaire.

### Déploiement du questionnaire



Vingt-cinq organisations ont été sélectionnées en fonction de leur mandat, de leurs interactions avec les communautés autochtones ou des impacts de leur travail sur ces dernières. Il n'a pas été possible pour le comité de sonder toutes les institutions du gouvernement fédéral, ce qui signifie que tous les membres PA et EB n'ont pas été atteints. (Pour la liste des organisations qui ont participé à l'enquête, veuillez-vous référer à l'annexe 4.)

Les questionnaires ont été envoyés le 21 octobre 2021 par l'Employeur, au nom du Comité, en utilisant un service en ligne commercial, SimpleSurvey. Les chefs des ressources humaines des organisations sélectionnées ont été invités à répondre directement au questionnaire organisationnel et à transmettre aux gestionnaires le questionnaire au niveau de l'équipe. À la suite du lancement du questionnaire, dix séances d'information ont été organisées pour orienter les organisations à répondre. Les participants ont été informés que leurs réponses étaient protégées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et assujetties à *Loi sur l'accès à l'information*, et qu'elles resteraient anonymes.

## **Nature du Rapport conjoint**

Étant donné la portée du mandat du Comité et les limites de la collecte de données, les constatations présentées dans ce rapport ne peuvent être considérées comme représentant l'ensemble de la fonction publique fédérale. Ce rapport conjoint a pour objectif de donner un aperçu de l'utilisation des langues autochtones par les membres des unités de négociation de PA, EB et Parcs Canada. Selon les données sur les membres du syndicat, ces unités de négociation représentaient environ 100 000 employés au 31 mars 2022. Cependant, certains répondants ont volontairement fourni des renseignements concernant des employés qui ne font pas partie des groupes PA, EB et Parcs Canada, renseignements qui n'ont pas toujours pu être séparés des données de base demandées par le Comité. Par conséquent, les résultats présentés dans ce rapport conjoint reflètent les réponses fournies d'octobre 2021 à janvier 2022, et toutes les conclusions dépendent de l'exactitude des renseignements fournis par les répondants.

## **Méthodologie et interprétation des données**

Les questionnaires distribués aux organisations étaient larges et visaient à la fois des renseignements quantitatifs et qualitatifs. L'analyse fournie dans ce rapport se limite à celle de certaines réponses quantitatives. Elle a été effectuée à l'aide des fonctions de statistiques descriptives de Microsoft Excel. Les données présentées dans ce rapport conjoint concernent toutes les réponses interprétables obtenues aux dates limites qui avaient été prédéterminées. Les réponses qui étaient manifestement incomplètes et les cellules contenant des erreurs de saisie évidentes et des entrées illisibles ont été éliminées lors du nettoyage des données.

Il est important de noter que la participation, bien que fortement encouragée, était volontaire. Au total, 23 chefs des ressources humaines représentant 24 organisations fédérales ont répondu au questionnaire au niveau organisationnel et 21 organisations étaient représentées au niveau de l'équipe. En raison de la façon dont le questionnaire au niveau de l'équipe a été distribué au sein des institutions, le nombre total de gestionnaires qui l'ont reçu est inconnu et, par conséquent, le taux de réponse précis ne peut être déterminé.

## **Questionnaire au niveau organisationnel**

Des soumissions au niveau organisationnel ont été reçues de 24 des 25 organisations participantes (le même chef des ressources humaines a répondu pour Statistique Canada et Opérations des enquêtes statistiques) :

- Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- Agence du revenu du Canada (ARC)
- Patrimoine canadien (PCH)
- Agence canadienne de développement économique du Nord (y compris Pilimmaksaivik) (CANNOR)
- Service correctionnel du Canada (SCC)
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO)
- Ministère de la Défense nationale (MDN)
- Emploi et Développement social Canada (y compris Travail Canada et Service Canada) [EDSC]
- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

- Santé Canada (SC)
- Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)
- Services aux Autochtones Canada (SAC)
- Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR)
- Ressources naturelles Canada (RNCan)
- Agence Parcs Canada (Parcs)
- Agence de la santé publique du Canada (ASPC)
- Service des poursuites pénales du Canada (SPPC)
- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Statistique Canada (STATCAN), y compris les Opérations des enquêtes statistiques (OES)<sup>8</sup>
- Transports Canada (TC)
- Anciens Combattants Canada (ACC)

---

<sup>8</sup> Statistique Canada et Opérations des enquêtes statistiques ont soumis une soumission au niveau organisationnelle pour les deux organisations.

### **Taux de réponse au questionnaire au niveau de l'équipe**

Alors que 914 soumissions au niveau de l'équipe ont été reçues, après vérification et nettoyage des données, il a été déterminé que 905 soumissions étaient interprétables et pouvaient donc être incluses. Les réponses au niveau de l'équipe ont été fournies par 21 organisations (figure 1).

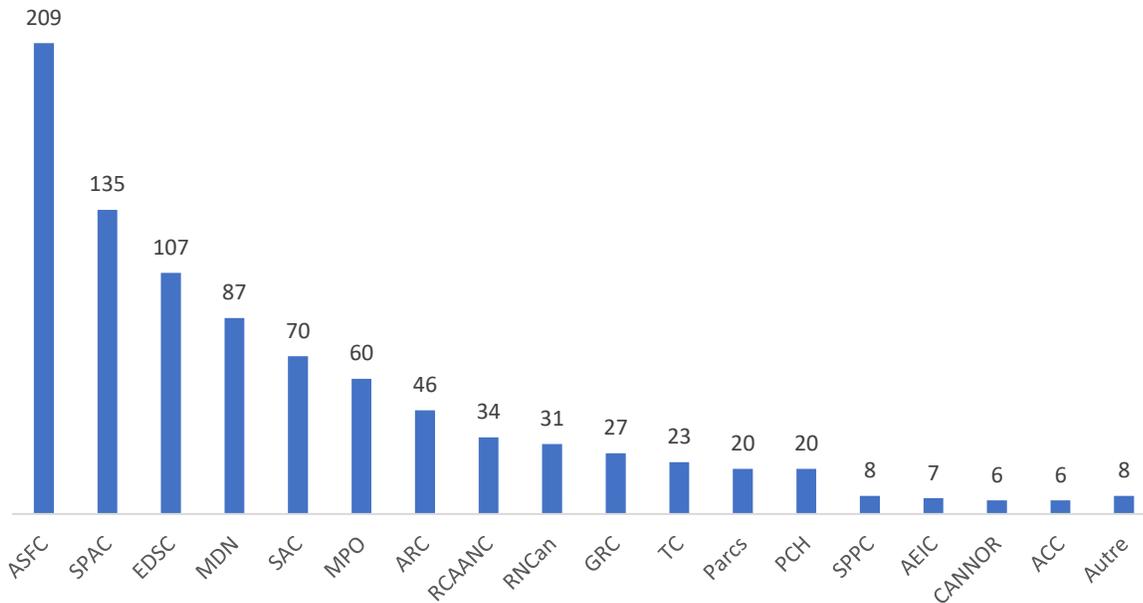


Figure 1. Nombre total de réponses reçues sur le point de vue des équipes, selon l'institution

Nombre total d'équipes dont les réponses ont été prises en compte = 905

#### **REMARQUES :**

La catégorie « Autre » comprend les organisations suivantes, qui ont soumis trois réponses ou moins : SCC (3), OES (3), STATCAN (1) et ASPC (1).

### **Réponses au niveau de l'équipe, par province et territoire**

Les équipes ayant répondu étaient réparties dans toutes les provinces et tous les territoires. Le plus grand nombre de soumissions au niveau de l'équipe a été reçu de la province de l'Ontario et le moins des Territoires du Nord-Ouest (figure 2). Toutefois, il est important de noter que la structure de l'organisation peut avoir une incidence sur ces résultats (p. ex., une équipe située dans une province peut offrir des services aux collectivités d'une autre province ou d'un autre territoire).

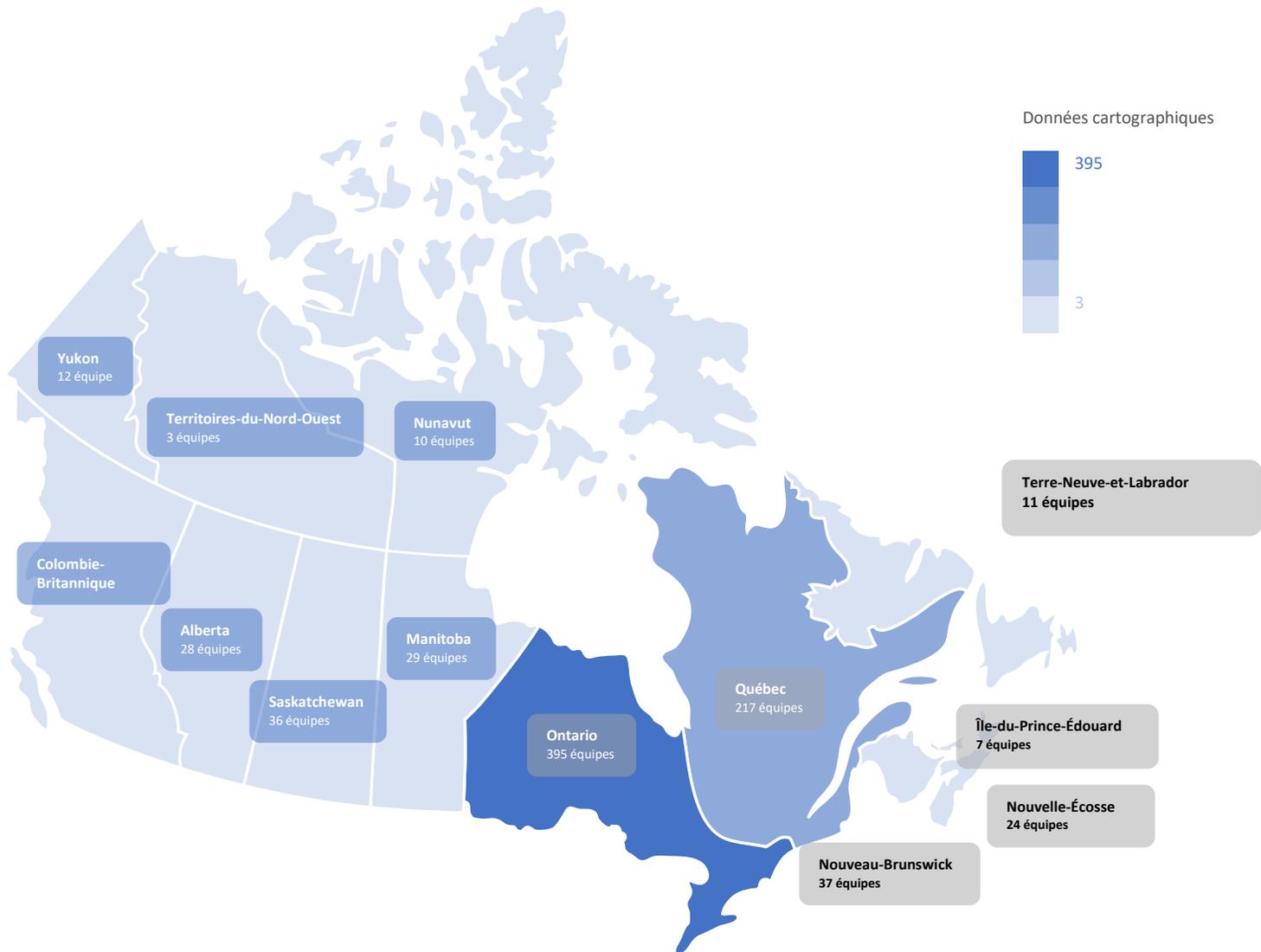


Figure 2. Nombre total de réponses reçues sur le point de vue des équipes, selon la province ou le territoire

Nombre total d'équipes dont les réponses ont été prises en compte = 888

### REMARQUES :

Les chiffres sur cette carte représentent le nombre d'équipes qui ont répondu par province ou territoire.

Bien que nous sachions de façon anecdotique qu'il existe de fortes concentrations d'utilisateurs de langues autochtones dans le Nord, les données reçues des organisations des régions du Nord ne reflétaient pas cela.

## Deuxième partie

### MANDATS MINISTÉRIELS

**QUESTION AU NIVEAU ORGANISATIONNEL (Q2)<sup>9</sup> : Les langues autochtones sont-elles utilisées dans le contexte ou à l'appui de la réalisation du mandat ?**

Parmi les 23 institutions qui ont répondu à cette question, 19 ont indiqué que les langues autochtones<sup>10</sup> étaient utilisées dans le contexte ou à l'appui de la réalisation de leur mandat (figure 3).

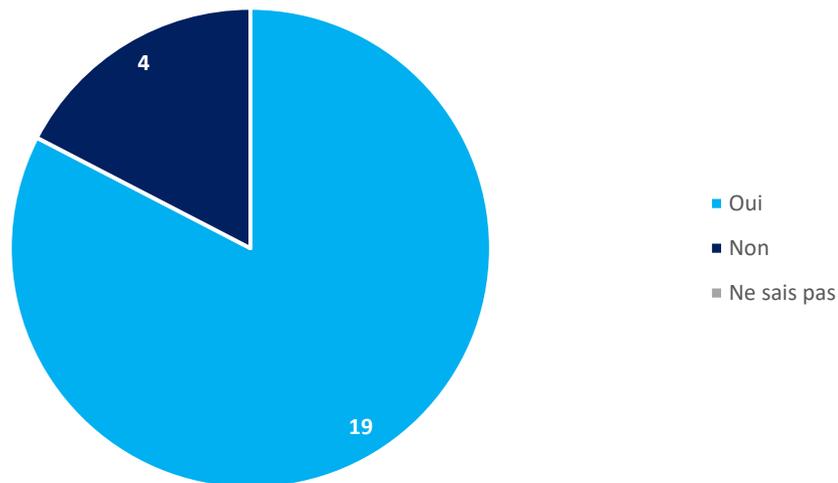


Figure 3. Nombre d'institutions qui déclarent utiliser des langues autochtones dans le contexte ou à l'appui de la réalisation de leur mandat

Total des réponses à l'échelle des organisations = 23

<sup>9</sup> Les chiffres entre parenthèses correspondent aux questions du Questionnaire sur l'utilisation des langues autochtones dans la fonction publique fédérale.

<sup>10</sup> Aux fins d'uniformité dans l'ensemble du présent Rapport conjoint, l'utilisation des langues autochtones par les employés de la fonction publique fait référence à l'utilisation d'une ou de plusieurs langues autochtones.

**Réponses « Oui » :**

ASFC, ARC, CANNOR, SCC, RCAANC, MPO, MDN, EDSC, ECCC, AEIC, SAC, RNCan, Parcs Canada, SPPC, SPAC, GRC, STATCAN/OES, TC et ACC.

*« L'intégration des langues autochtones dans la fonction publique est très noble et respectueuse de la réconciliation. J'encourage le gouvernement à suivre son rythme et à progresser une étape à la fois. Je pense qu'il y a beaucoup de leçons apprises qui devraient guider ce travail basé sur l'utilisation des langues officielles en milieu linguistique minoritaire (par exemple, les francophones dans la région de la capitale nationale, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba ; ou les anglophones à Québec, etc.). Comme on le sait, dès qu'un groupe de fonctionnaires francophones est rejoint par un anglophone bilingue, les conversations passent à l'anglais. L'utilisation équitable du français et de l'anglais ne fait toujours pas partie de la réalité. Je détesterais que nous soyons mis en échec avec l'introduction des langues autochtones sur le lieu de travail. »*

## CLASSIFICATION ET DOTATION EN PERSONNEL

**QUESTION AU NIVEAU ORGANISATIONNEL (Q4): Y a-t-il des postes au sein de votre organisme qui font référence aux langues autochtones dans les descriptions de travail génériques ou uniques (par exemple, dans les activités clés, les connaissances, les compétences ou d'autres sections) ?**

Six organisations ont indiqué avoir des postes au sein de leur organisation qui font référence à une langue autochtone dans les descriptions de travail génériques ou uniques (figure 4).

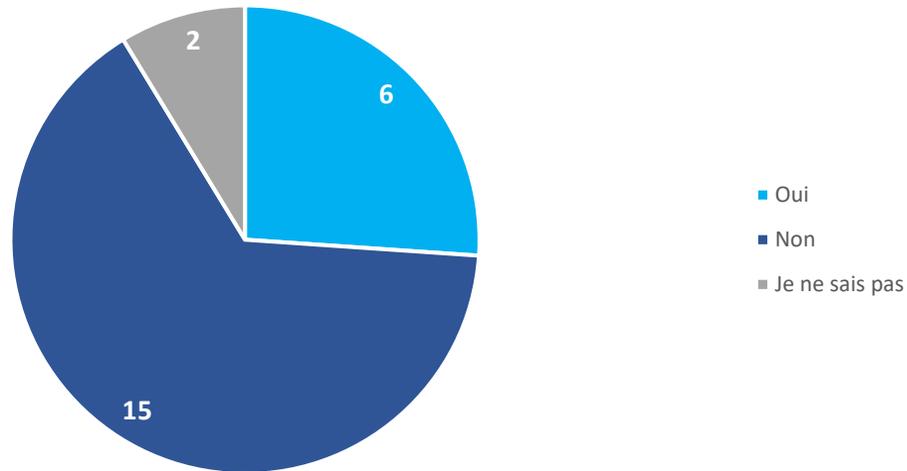


Figure 4. Nombre d'institutions où les postes font référence à une langue autochtone

Total des réponses à l'échelle des organisations = 23

### Réponses « Oui » :

CANNOR, SCC, EDSC, Parcs Canada, PCH, SPPC

**QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q2.f): L'utilisation des langues autochtones est-elle reflétée dans les descriptions de travail des employés ?**

On a demandé aux gestionnaires de déclarer combien d'employés qui utilisent des langues autochtones en milieu de travail font référence à une langue autochtone comme exigence ou ensemble de compétences dans leur description de travail. Les renseignements agrégés par organisation sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Nombre total d'employés qui utilisent des langues autochtones et ceux qui ont une langue autochtone dans leurs descriptions de travail

Organisations répondantes avec des employés utilisant des langues autochtones	Nombre d'employés par organisation utilisant des langues autochtones	Nombre d'employés par organisation qui ont une référence aux langues autochtones dans leur description de travail
ASFC	7	3
ARC	2	0
CANNOR	13	0
SCC	14	0
RCAANC	36	5
EDSC	19	6
MPO	5	0
MDN	1	0
AEIC	6	0
SAC	269	17
PARCS	29	1
ASPC	1	1
SPPC	30	9
SPAC	20	2
GRC	3	0
ACC	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>460</b>	<b>44</b>

**QUESTION AU NIVEAU ORGANISATIONNEL (Q5): Combien de mesures de dotation en 2020-2021 faisaient référence aux langues autochtones et où se trouve la référence dans l'énoncé des critères de mérite ?**

Les répondants ont indiqué qu'un total de 236 609 mesures de dotation ont été entreprises au cours de l'exercice 2020-2021. De ces mesures de dotation, 32 contenaient une référence à une langue autochtone. Dans cinq mesures de dotation, les critères ont été signalés comme une qualification constituant un atout. Dans un cas, une référence aux langues autochtones était incluse dans le titre du poste, et dans un autre, le répondant a indiqué que la référence n'était pas explicitement indiquée (tableau 2).

Tableau 2. Nombre total de mesures de dotation à l'échelle organisationnelle entreprises en 2020-2021, nombre de mesures de dotation faisant référence à une langue autochtone et type de référence

Organisations	Total des mesures de dotation en 2020-2021	Mesures de dotation avec référence à une langue autochtone	Où, dans la mesure de dotation, il a été fait référence aux langues autochtones
ASFC	17,123	1	Qualification constituant un atout
CANNOR	84	5	Qualification constituant un atout
ARC	80,912	0	
SCC	2,396	--	
RCAANC	202	0	
MPO	17,791	16	Qualification constituant un atout
MDN	20,169	--	
ECCC	6,278	3	Qualification constituant un atout
EDSC	30,034	--	
SC	10,520	0	
AEIC	506	0	
SAC	568	0 <sup>1</sup>	
RNCan	3,911	--	
OSSNR	20	0	
PARCS	370	0	
PCH	2,033	3	Titre du poste
ASPC	5,614	1	Pas de référence explicite
SPPC	708	3	Qualification constituant un atout
SPAC	25,873	--	
GRC	--	0	
STATCAN (y compris OES)	5,551	0	
TC	3,450	0	
ACC	2,496	0	
<b>TOTAL</b>	<b>236,609</b>	<b>32</b>	

Remarque : Les réponses indiquant un « 0 » reflètent ce qui a été déclaré, mais un suivi auprès des organisations pourrait être nécessaire pour confirmer ce résultat.

**REMARQUES :**

Au total, 22 organisations ont répondu à cette question.

-- Information non reçue.

**QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q3): Combien de mesures de dotation en 2020-2021 faisaient référence aux langues autochtones ?**

Les gestionnaires des équipes ont indiqué que 23 518 mesures de dotation au total ont été entreprises au cours de l'exercice 2020-2021 (tableau 3). De ces mesures de dotation, 193 comprenaient une référence à une langue autochtone. Parmi les mesures de dotation qui comprenaient une référence à une langue autochtone, 121 peuvent être attribuées à des équipes qui ont déclaré avoir des employés qui utilisent des langues autochtones, et 72 à des équipes qui n'ont pas déclaré avoir des employés qui utilisent des langues autochtones. Dans les mesures de dotation faisant référence aux langues autochtones, les gestionnaires des équipes ont signalé la référence 19 fois comme une qualification constituant un atout et deux fois comme une qualification essentielle. Dans trois cas, la référence figurait dans d'autres sections et dans deux cas, dans les connaissances et les compétences.

Veuillez noter : Les chiffres de l'organisation ont été saisis par codage et représentent uniquement les mesures de dotation officielles. En tant que tels, les chiffres peuvent ne pas tenir compte des manifestations d'intérêt informelles régionales ou d'équipe, par exemple, ce qui expliquerait probablement l'augmentation du nombre signalée à l'échelle des équipes

Tableau 3. Nombre total de mesures de dotation entreprises à l'échelle des équipes et nombre de mesures de dotation faisant référence à une langue autochtone

Organisations	Total des mesures de dotation prises en 2020-2021	Mesures de dotation contenant une référence à une langue autochtone
ASFC	1 374	59
CANNOR	20	6
ARC	3 815	0
SCC	10	1
RCAANC	152	4
MPO	286	4
MDN	610	3
EDSC	2 470	14
AEIC	41	0
SAC	742	97
RNCan	744	0
PARCS	1 466	1
PCH	2 194	0
ASPC	1	1
SPPC	78	--
SPAC	466	2

GRC	49	0
STATCAN	1 060	0
OES	3 185	0
TC	92	1
ACC	4 663	0
<b>TOTAL</b>	<b>23 518</b>	<b>193</b>

**REMARQUES :**

Le tableau 3 contient des données agrégées par organisation provenant d'équipes avec et sans employés qui utilisent des langues autochtones. Les deux types d'équipes ont entrepris des mesures de dotation qui contenaient des références aux langues autochtones au cours de l'exercice 2020-2021.

Au total, 861 équipes ont répondu à la question concernant le nombre de mesures de dotation que leur équipe a entreprises en 2020-2021.

Au total, 843 équipes ont répondu à la question concernant le nombre de mesures de dotation contenant une référence à une langue autochtone.

-- Information non reçue.

**QUESTION AU NIVEAU ORGANISATIONNEL (Q6): Qui dans votre organisation détermine le besoin de recruter des employés qui peuvent utiliser les langues autochtones ?**

Les réponses des institutions ont révélé que les décisions de recruter des employés pouvant utiliser les langues autochtones sont prises à tous les niveaux de gestion (figure 5). Plusieurs organisations ont indiqué que ces décisions peuvent être prises aux cinq niveaux (tableau 4).

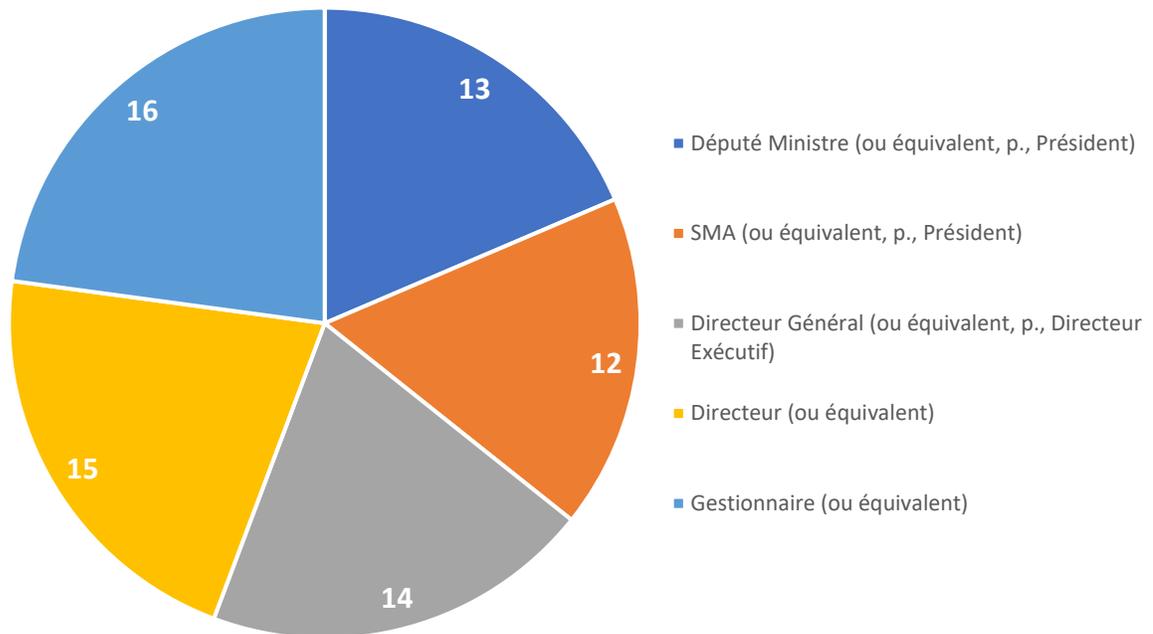


Figure 5. Niveaux auxquels les organisations déterminent le besoin de recruter des employés qui peuvent utiliser les langues autochtones

Total des réponses à l'échelle des organisations = 19

Tableau 4. Niveaux auxquels les organisations déterminent le besoin de recruter des employés qui peuvent utiliser les langues autochtones

Institutions	Niveau auquel les besoins de recrutement sont déterminés
ASFC	Les cinq niveaux
ARC	Directeur général ou directeur
CANNOR	Administrateur général, SMA, directeur général, directeur
SCC	Les cinq niveaux
RCAANC	Les cinq niveaux
EDSC	Les cinq niveaux
ECCC	Gestionnaire
MPO	Les cinq niveaux
SC	Les cinq niveaux <sup>1</sup>
AEIC	--
SAC	Les cinq niveaux
MDN	Gestionnaire <sup>2</sup>
OSSNR	Administrateur général
RNCan	Les cinq niveaux
PARCS	Directeur ou gestionnaire
PCH	Les cinq niveaux
SPPC	Au niveau du directeur général
SPAC	Gestionnaire
ASPC	Les cinq niveaux <sup>3</sup>
GRC	Gestionnaire
STATCAN (y compris OES)	Directeur
TC	Les cinq niveaux
ACC	--

Remarque 1. Bien que les cinq niveaux aient été indiqués, les commentaires fournis attribuaient cet engagement aux gestionnaires hiérarchiques délégués.

Remarque 2. Les commentaires précisent que c'est généralement le gestionnaire subdélégué qui s'en occupe.

Remarque 3. Bien que les cinq niveaux aient été indiqués, ce rôle a été délégué aux gestionnaires hiérarchiques selon les commentaires.

**REMARQUE:**

Les organisations ont été invitées à *sélectionner toutes* les réponses s'appliquant à leur situation.

« L'utilisation des langues autochtones est extrêmement importante pour CanNor et pour assurer un environnement de travail accueillant pour les employés autochtones. C'est la clé de notre capacité à recruter et à retenir des employés représentatifs des territoires du Nord que nous desservons. Nous devons en faire plus pour améliorer l'utilisation des langues autochtones dans tous les lieux de travail fédéraux afin d'aider le gouvernement du Canada à refléter véritablement la population canadienne. »

## INFORMER ET SERVIR LE PUBLIC

### **QUESTION AU NIVEAU ORGANISATIONNEL (Q3): Votre organisation informe-t-elle le public des programmes ou des services offerts en langues autochtones ?**

Dix organisations sur les 22 qui ont répondu à cette question ont indiqué informer le public des programmes ou des services offerts en langues autochtones (figure 6).

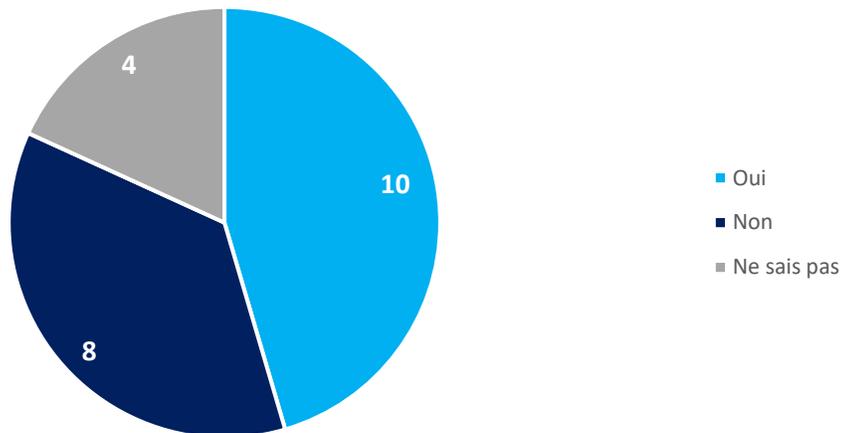


Figure 6. Nombre d'organisations qui informent le public sur les programmes ou des services offerts en langues autochtones

Total des réponses à l'échelle des organisations = 22

#### **Réponses « Oui » :**

ARC, CANNOR, ECCC, SC, AEIC, RNCAN, Parcs Canada, ASPC, SPAC, STATCAN/OES

**QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q4): Votre équipe informe-t-elle le public des programmes ou des services offerts dans une langue autochtone ?**

Au total, 55 gestionnaires des équipes sur 898 ont indiqué que leurs équipes informent le public sur les programmes ou des services offerts en langues autochtones (figure 7).

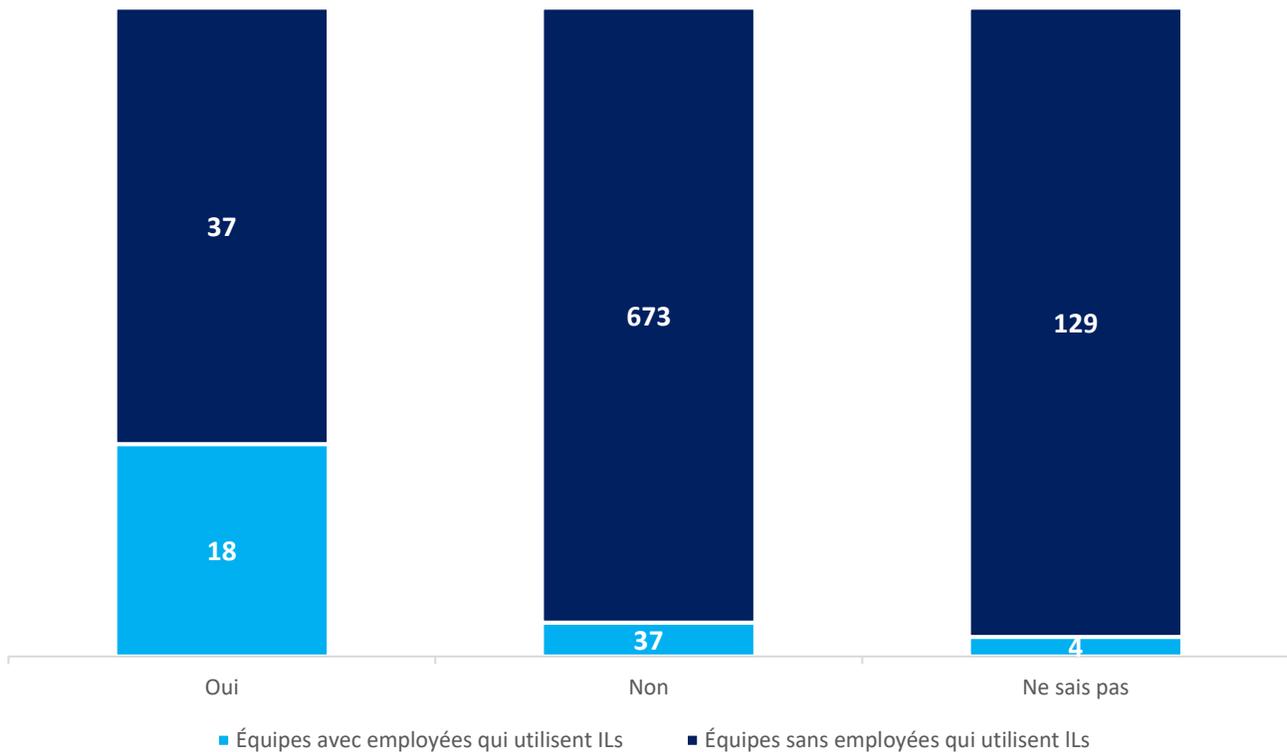


Figure 7. Nombre d'équipes qui informent le public sur les programmes ou les services offerts en langues autochtones  
Nombre total de réponses des équipes = 898

**REMARQUES :**

Répartition des réponses :

- 59 des équipes comptent des employés qui utilisent des langues autochtones
- 839 des équipes ne comptent pas d'employé utilisant des langues autochtones

**QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q5): Votre équipe a-t-elle été invitée à fournir des renseignements ou des services en langues autochtones ?**

Au total, 68 gestionnaires d'équipe ont indiqué avoir reçu des demandes pour de l'information ou des services en langues autochtones de la part de gouvernements, de communautés, d'organisations, de clients, de citoyens autochtones ou d'autres acteurs (figure 8).

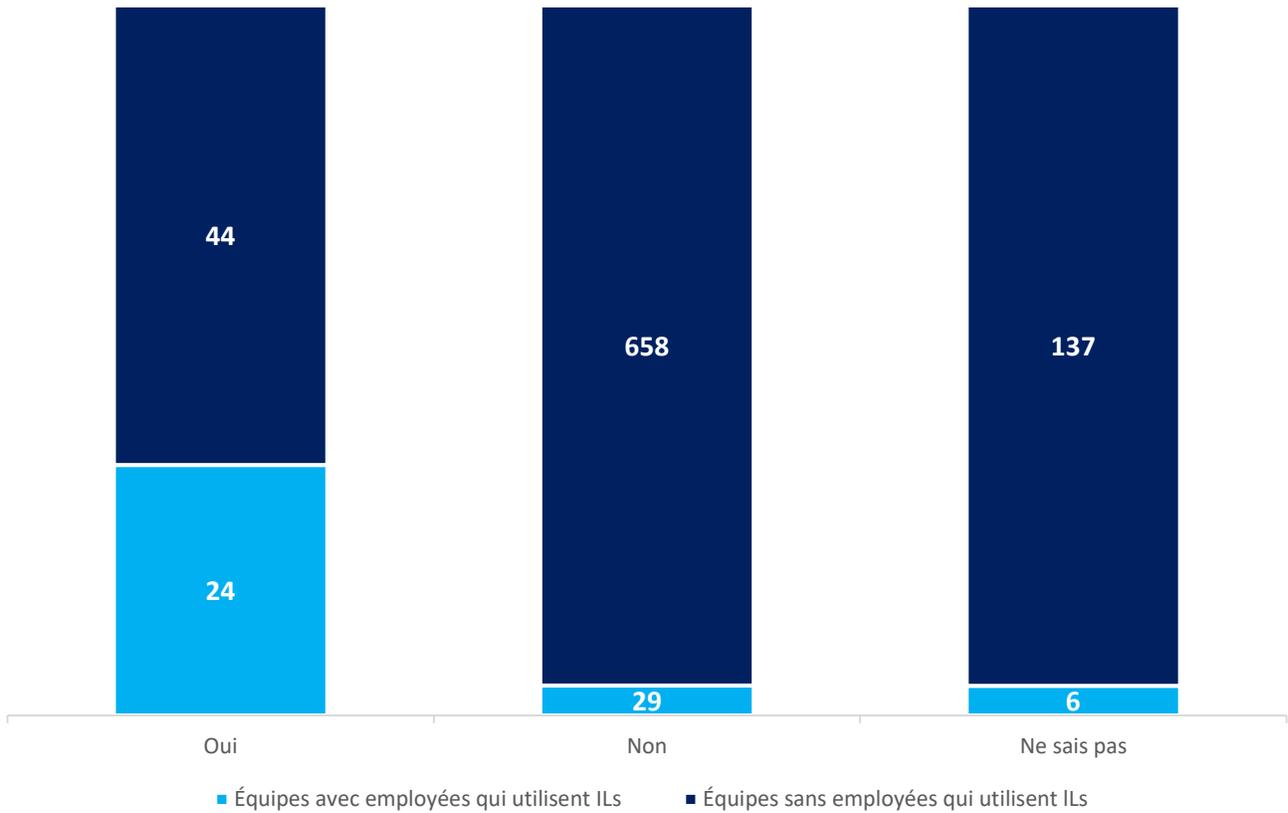


Figure 8. Nombre d'équipes ayant reçu des demandes pour de l'information ou des services en langues autochtones

Nombre total de réponses des équipes = 899

**REMARQUES :**

Répartition des réponses :

- 59 des équipes comptent des employés qui utilisent des langues autochtones
- 839 des équipes ne comptent pas d'employés utilisant des langues autochtones

**QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q6): Votre équipe obtient-elle des services dans des langues autochtones d'organisations ou de personnes extérieures à votre équipe ?**

Au total, 132 gestionnaires d'équipe ont indiqué que leurs équipes avaient obtenu des services en langues autochtones d'organisations ou de personnes extérieures à leurs équipes (figure 9).

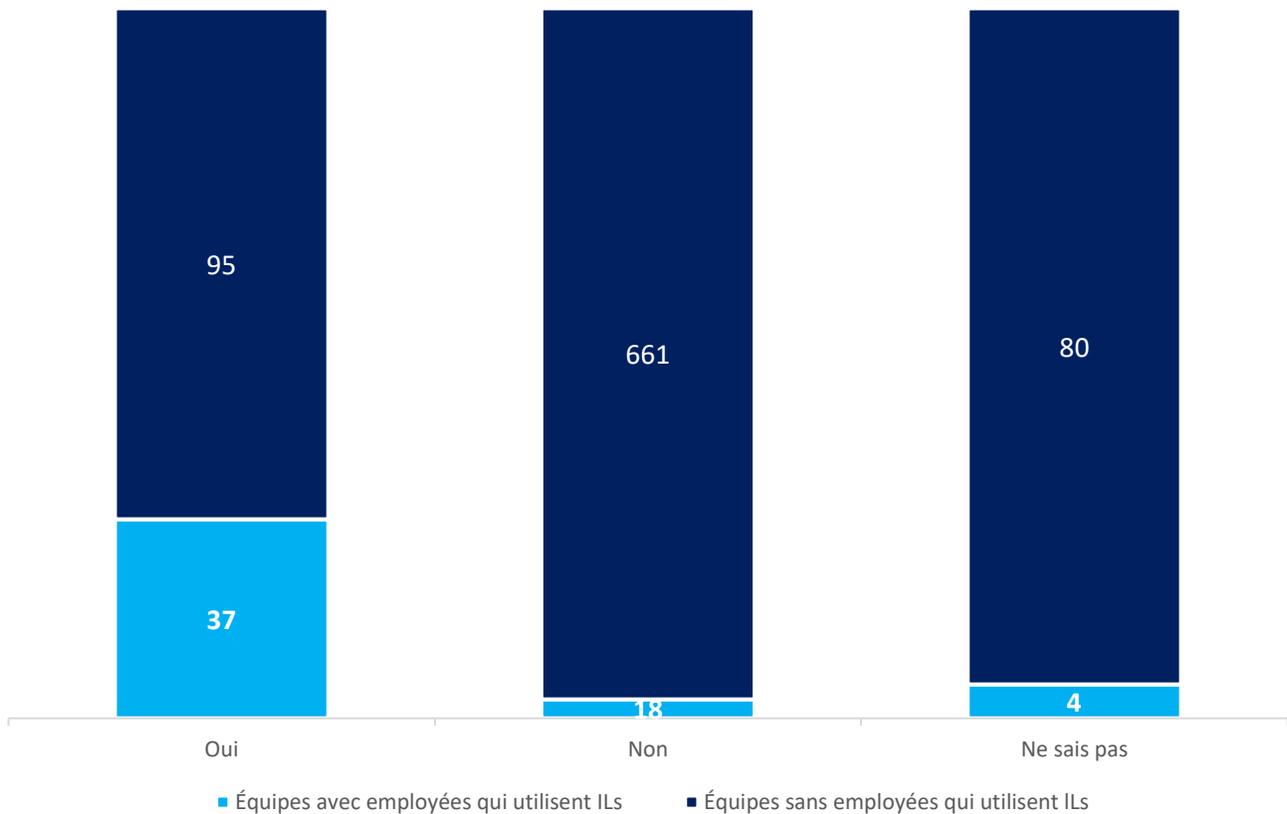


Figure 9. Nombre d'équipes qui obtiennent des services en langues autochtones de fournisseurs externes

Nombre total de réponses des équipes = 896

**REMARQUES :**

Répartition des réponses :

- 59 des équipes comptent des employés qui utilisent des langues autochtones
- 836 des équipes ne comptent pas d'employé utilisant des langues autochtones

**QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q6b): Si votre équipe obtient des services dans n'importe quelle langue autochtone d'organisations ou de personnes extérieures à votre équipe, d'où les services sont-ils obtenus ?**

Les gestionnaires d'équipe qui ont indiqué que leurs équipes avaient obtenu des services en langues autochtones devaient indiquer d'où les services avaient été obtenus. Les services obtenus de l'extérieur du gouvernement fédéral étaient l'option de réponse la plus citée (figure 10).

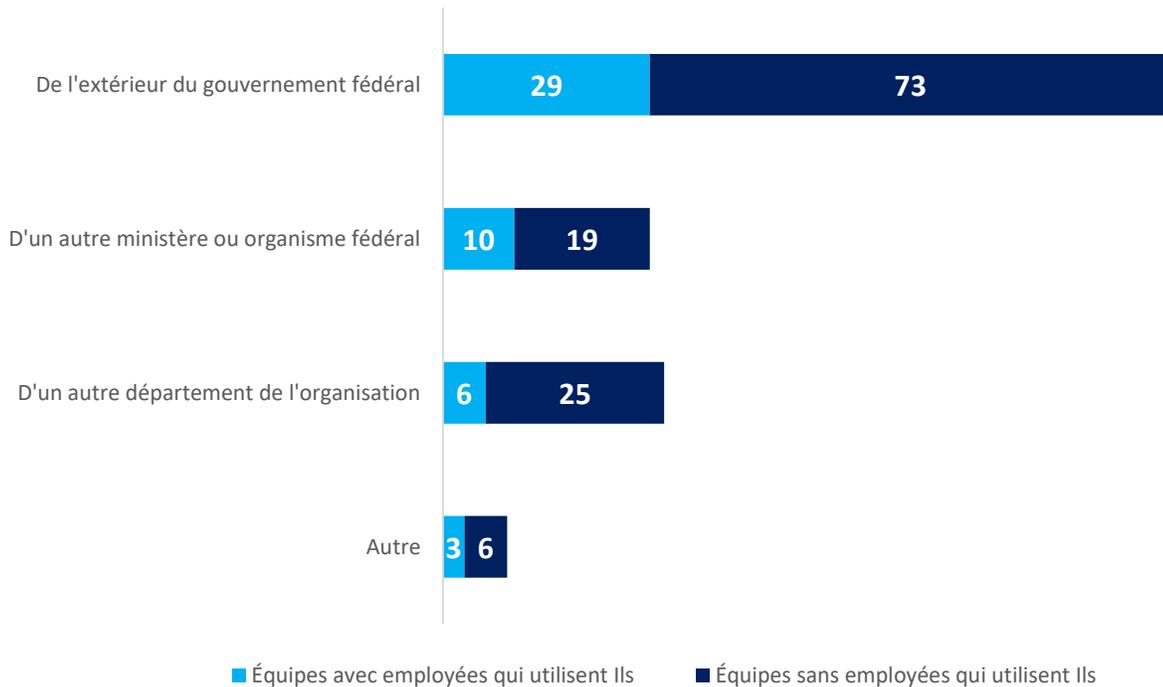


Figure 10. Types de services en langues autochtones que les équipes obtiennent de fournisseurs externes

**REMARQUE :**

Les équipes ont été invitées à *sélectionner toutes les réponses* s'appliquant à leur situation.

## SOUTENIR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES AUTOCHTONES

### QUESTION AU NIVEAU ORGANISATIONNEL (Q7): *Votre organisation appuie-t-elle les possibilités d'apprentissage des langues autochtones pour les employés ?*

Neuf institutions ont indiqué qu'elles soutenaient actuellement les possibilités d'apprentissage des langues autochtones par les employés, et une a indiqué qu'elle prévoyait le faire à l'avenir (figure 11).

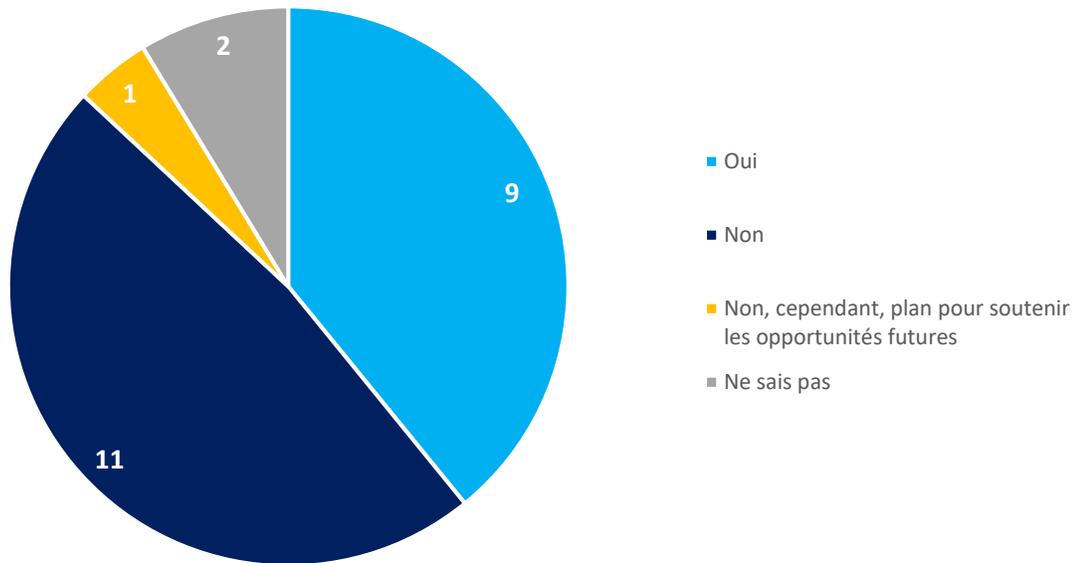


Figure 11. Nombre d'organisations qui appuient les possibilités d'apprentissage des langues autochtones

Total des réponses à l'échelle des organisations = 23

#### Réponses « Oui » :

RCAANC, SAC, MDN, EDSC, MPO, CANNOR, ECCC, Parcs, SPPC

**QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q7): Votre équipe soutient-elle actuellement les possibilités d'apprentissage des langues autochtones pour les employés ?**

Au total, 163 équipes ont indiqué qu'elles soutenaient actuellement les possibilités d'apprentissage des langues autochtones par les employés et 28 ont indiqué qu'elles prévoyaient le faire à l'avenir (figure 12).

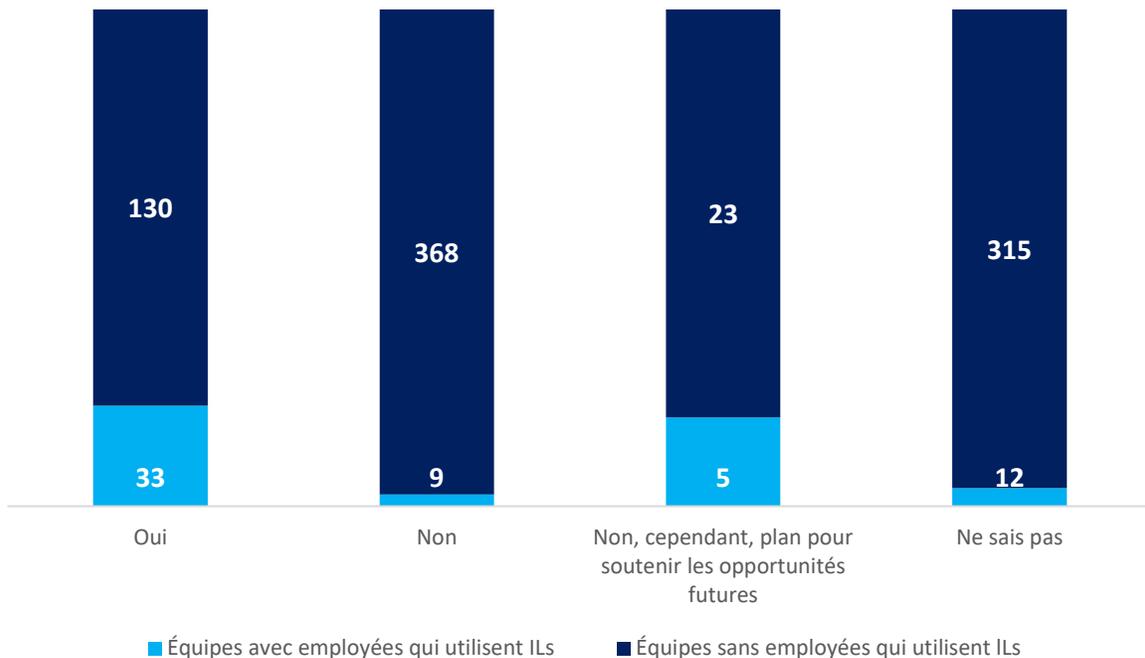


Figure 12. Nombre d'équipes qui appuient les possibilités d'apprentissage des langues autochtones

Nombre total de réponses des équipes = 895

**REMARQUES :**

Répartition des réponses :

- 59 des équipes comptent des employés qui utilisent des langues autochtones
- 836 des équipes ne comptent pas d'employé utilisant des langues autochtones

**QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q7.b): Si votre équipe soutient actuellement les possibilités d'apprentissage des langues autochtones pour les employés, de quels types sont-elles ?**

Les possibilités d'apprentissage les plus signalées étaient celles recourant en milieu de travail par un conférencier bien informé (qui n'est pas un employé de la fonction publique fédérale), à des outils d'apprentissage en ligne et à des séances informelles offerts par un employé en milieu de travail (figure 13).

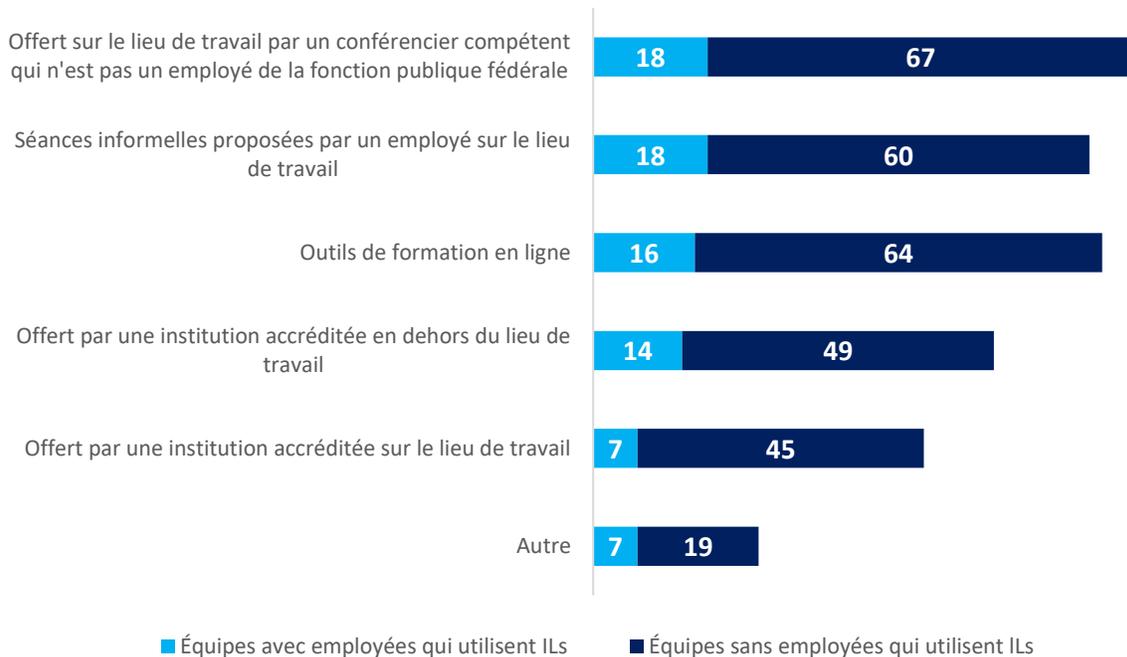


Figure 13. Types de possibilités d'apprentissage des langues autochtones que les équipes soutiennent

**REMARQUE :**

Les équipes étaient invitées à *sélectionner toutes les* réponses s'appliquant à leur situation.

## EMPLOYÉS UTILISANT DES LANGUES AUTOCHTONES EN MILIEU DE TRAVAIL

### QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE: Les équipes qui ont déclaré avoir un ou plusieurs employés qui utilisent des langues autochtones en milieu de travail

Au total, 59 gestionnaires provenant de 16 institutions ont indiqué avoir des employés dans leur équipes qui utilisent des langues autochtones en milieu de travail. Sur ces 16 institutions, neuf comptaient plus d'une équipe employant des employés qui utilisaient des langues autochtones (figure 14).

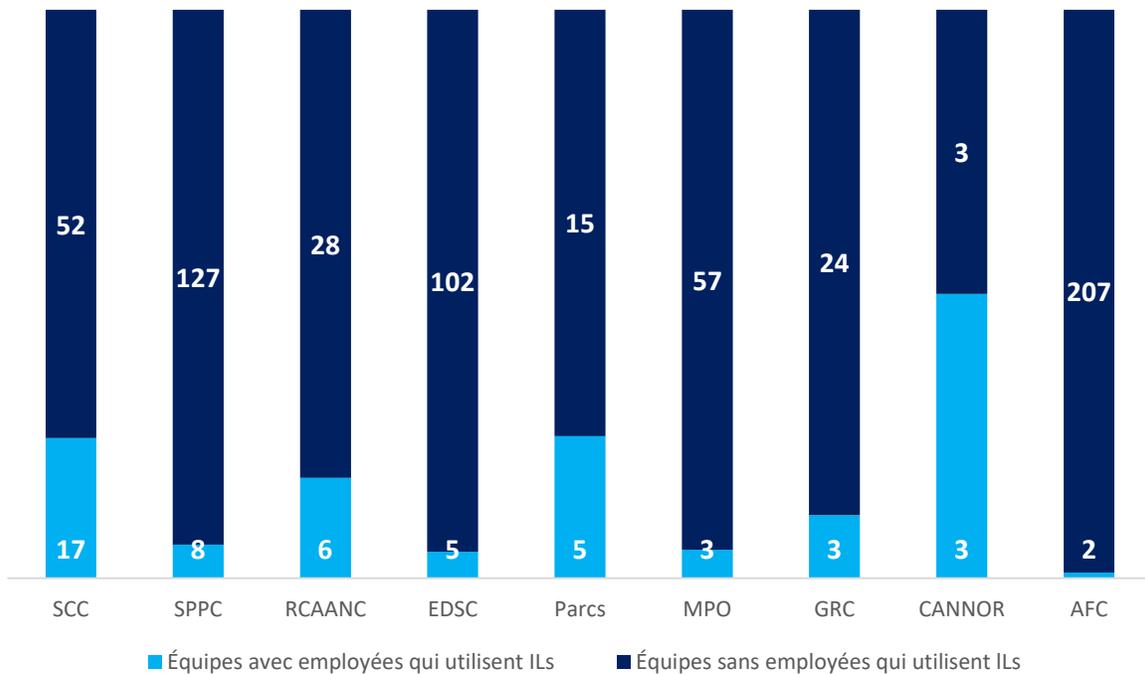


Figure 14. Nombre d'équipes comptant des employées qui utilisent des langues autochtones, par organisation

Nombre total de réponses des équipes = 903

#### REMARQUES :

Les sept organisations suivantes ont indiqué compter au moins une équipe avec des employés qui utilisent une langue autochtone : ARC, SCC, AEIC, MDN, ASPC, SPPC et ACC. Ces sept organisations ne sont pas représentées à la figure 15.

**QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q2b): Nombre d'employés qui utilisent des langues autochtones en milieu de travail**

Les gestionnaires d'équipe ont déclaré que 460 employés, au total, utilisent des langues autochtones en milieu de travail. Ces employés travaillent au sein de 16 institutions fédérales (figure 15), dans neuf provinces et territoires. Il est important de noter que ces résultats ne représentent que les équipes dont les gestionnaires ont soumis des réponses aux questionnaires en plus d'avoir répondu à la question correspondante. De plus, la structure de l'organisation peut avoir une incidence sur ces résultats (p. ex., une équipe située dans une province peut offrir des services aux collectivités d'une autre province ou d'un autre territoire).

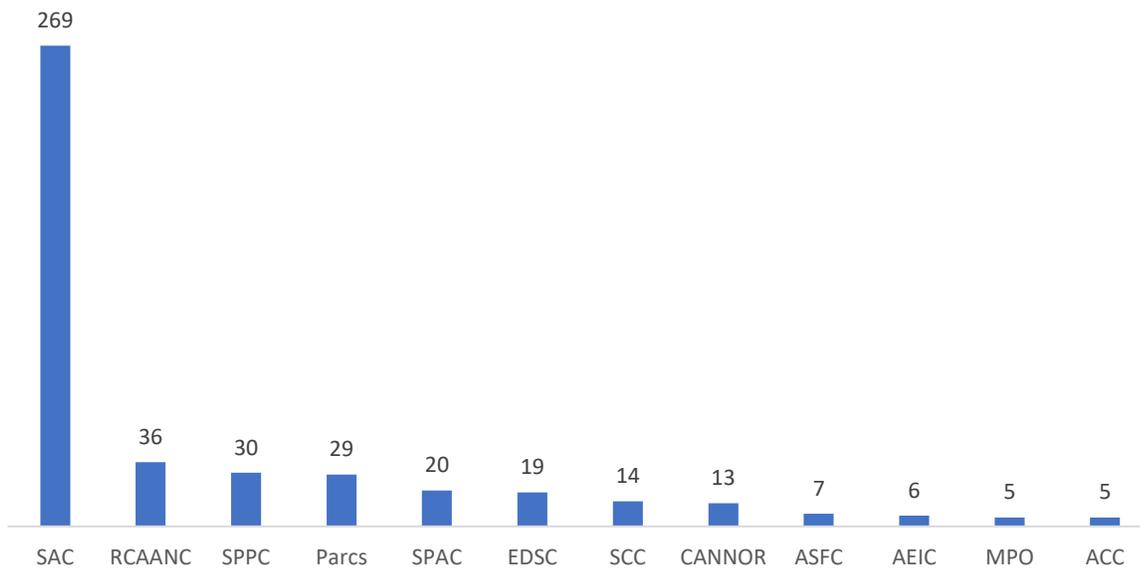


Figure 15. Nombre d'employés qui utilisent des langues autochtones, par institution

Nombre total de réponses des organisations = 59

**REMARQUES :**

Chacune des organisations suivantes a indiqué compter moins de 5 employés qui utilisent des langues autochtones en milieu de travail : GRC (3), ARC (2), MDN (1) et ASPC (1).

Selon les réponses des gestionnaires, 59 équipes comprenaient 460 employés qui utilisent des langues autochtones en milieu de travail.

## UTILISATION DES LANGUES AUTOCHTONES EN MILIEU DE TRAVAIL

### *QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q2c): Quelles langues autochtones les employés de la fonction publique utilisent-ils ?*

La diversité des langues des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada est riche. Pour cette question, les répondants ont reçu une liste de langues autochtones basée sur la classification que Statistique Canada en a faite en 2016. Cependant, le Comité a reconnu que cette liste n'est pas exhaustive et que les noms des langues autochtones de la liste ou leur orthographe pouvaient ne pas être ceux couramment utilisés ou reconnus par les communautés autochtones. Les répondants étaient donc invités à indiquer si des langues manquaient de la liste. Le Comité exprime sa gratitude aux répondants pour avoir contribué à une meilleure compréhension des langues autochtones utilisées dans la fonction publique fédérale.

Les gestionnaires d'équipe ont indiqué que les langues autochtones suivantes sont utilisées par les employés en milieu de travail :

- Algonquin (16)
- Inuktitut (16)
- Mohawk (11)
- Mi'kmaq (9)
- Michif (6)
- Ojibwé (6)
- Oji-Cri (6)
- Cayuga (4)
- Déné (4)
- Cri des plaines (4)
- Kwakiutl (Kwak'wala) (3)
- Cri des bois (3)
- Chilcotin (2)
- Gitksan (Gitksan) (2)
- Haïda (2)
- Inuinnaqtun (Inuvialuktun) (2)
- Okanagan (2)
- Shuswap (Secwepemctine) (2)
- Cri des marais (2)
- Atikamekw (1)
- Babine (Wet'suwet'en) (1)
- Pied-noir (1)
- Carrier (1)
- Comox (1)
- Flanc-de-chien (Tlicho) (1)
- Halkomelem (1)
- Heiltsuk (1)
- Lillooet (1)
- Malécite (1)
- Nisga'a (1)
- Nuuchahnulth (Nootka) (1)
- Sekani (1)
- Squamish (1)
- Tahltan (1)
- Tlingit (1)
- Autre (8)

#### **REMARQUE :**

Les gestionnaires d'équipe ont été invités à sélectionner toutes les réponses s'appliquant à leur situation.

## CONTEXTE D'UTILISATION DES LANGUES AUTOCHTONES

**QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q2d): Dans quel contexte les employés de la fonction publique utilisent-ils les langues autochtones ?**

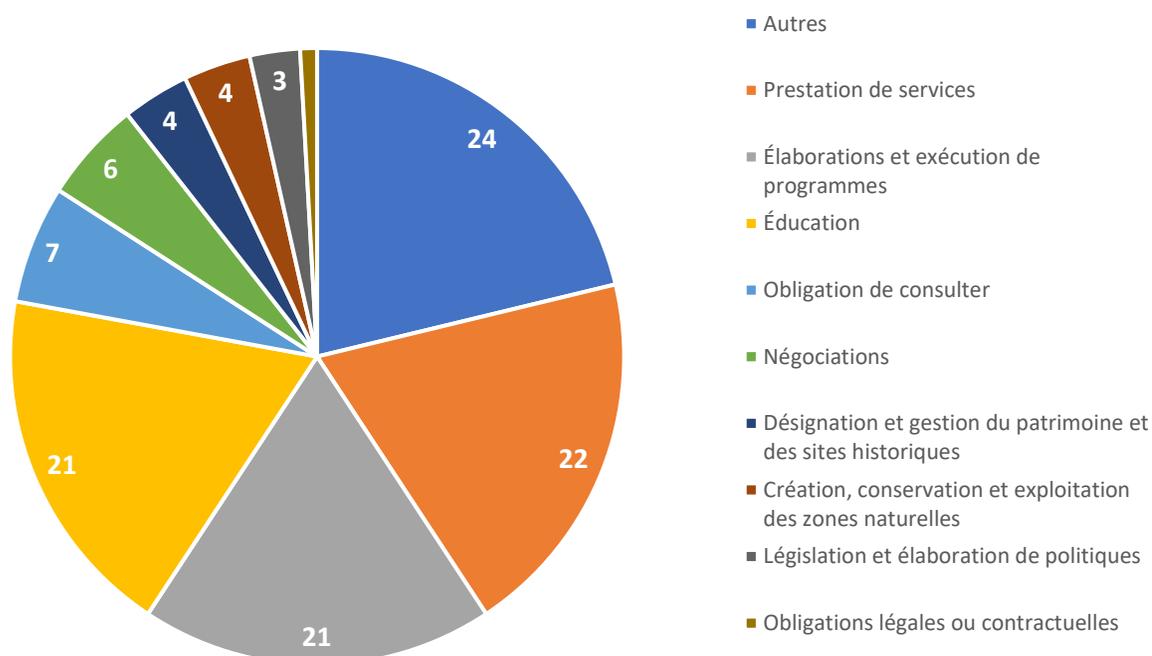


Figure 16. Contextes dans lesquels les employés utilisent les langues autochtones, selon la fréquence de chaque réponse

### REMARQUES :

La catégorie « Autre » représente près du quart des réponses. Voici des exemples d'autres contextes signalés par les gestionnaires d'équipe (sans ordre particulier) : cérémonies et événements culturels, recrutement d'Autochtones, mobilisation, réunions internes, communications et sensibilisation, rencontre d'information entre employés, et réseautage.

Les gestionnaires d'équipe étaient invités à *sélectionner toutes les réponses* s'appliquant à leur situation.

*« La langue fait partie de la réconciliation*

*Lorsque nous utilisons une langue autochtone dans nos édifices publics ouverts au public, nous montrons que les peuples et la culture autochtones sont importants. Cela nous aide à créer un espace accueillant et plus sûr dans le sens où nous reconnaissons les peuples autochtones et tournons les dos aux idéologies des gouvernements fédéraux de notre passé qui ont rompu la relation avec les peuples autochtones. »*

**QUESTION AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE (Q2e): Pour quels types d'activités les employés de la fonction publique utilisent-ils des langues autochtones ?**

Les gestionnaires d'équipe ont indiqué que les activités suivantes sont celles pour lesquelles les employés utilisent des langues autochtones (figure 17). Les chiffres représentent la fréquence à laquelle chaque activité a été signalée par les gestionnaires (ceux-ci étaient invités à sélectionner toutes les réponses applicables).



Figure 17. Activités pour lesquelles les employés utilisent des langues autochtones

**REMARQUES :**

Selon les réponses des gestionnaires, 460 employés provenant de 59 équipes utilisent des langues autochtones en milieu de travail.

Les activités suivantes ont été signalées cinq fois ou moins : Concevoir le programme d'enseignement d'une langue seconde autochtone (5), Communiquer avec les élèves, les parents ou les tuteurs à des fins administratives (5), Offrir le programme d'enseignement d'une langue seconde autochtone (p. ex., une formation de perfectionnement professionnel) (4), Enseigner une langue autochtone (autrement que dans un cadre scolaire formel) (4), Mener des recherches (3), Enseigner une langue autochtone dans un programme d'immersion en langue autochtone (3), Fournir du soutien pédagogique dans le contexte d'un programme d'immersion en langue autochtone (3), Concevoir un programme d'enseignement immersif en langue autochtone (3) et Offrir un programme d'enseignement immersif en langue autochtone (3).

« Chaque jour, les annonces commencent en mohawk, avec une déclaration préliminaire. Nos valeurs traditionnelles sont revues mensuellement, à la fois en tant qu'école et dans les salles de classe. L'apprentissage en plein air constitue une partie importante de nos programmes, car la langue et la culture sont étroitement liées et sont plus complètes lorsqu'elles sont enseignées en tandem. Les enseignants et le personnel de soutien sont encouragés à suivre des qualifications supplémentaires centrées sur la langue. »

## Troisième partie

### UTILISATION DES LANGUES AUTOCHTONES DANS LES GROUPES PROFESSIONNELS PA, EB, ET PARCS CANADA

Conformément aux trois protocoles d'entente qui ont été signés aux tables de négociation PA, EB et Parcs Canada, les parties ont convenu d'examiner l'utilisation des langues autochtones dans la fonction publique, d'examiner les compétences en langue autochtone affichées par les employés dans l'exercice de leurs fonctions et de considérer les avantages que les locuteurs de langues autochtones apportent à la fonction publique.

Étant donné que les employés n'ont pas été interrogés directement, il n'a pas été possible de recueillir des données pouvant être liées à des employés individuels en fonction de leur classification. Malgré cela, les réponses indiquent le nombre minimum d'employés dans les unités de négociation participantes qui utilisent des langues autochtones en milieu de travail.

Les réponses au questionnaire au niveau de l'équipe montrent que certaines d'entre elles sont composées de membres d'une seule unité de négociation (par exemple, uniquement de membres PA) et que d'autres sont composées d'un mélange de membres provenant de diverses unités de négociation (et, éventuellement, d'employés représentés et non représentés). Par conséquent, le Comité est en mesure de présenter le nombre d'employés qui utilisent des langues autochtones dans les unités de négociation PA, EB et Parcs Canada sous la forme d'une fourchette. Le bas de cette fourchette représente le plus petit nombre possible d'employés qui utilisent des langues autochtones dans une unité de négociation particulière. Le haut représente la limite supérieure d'employés qui peuvent utiliser des langues autochtones dans une unité de négociation, étant donné qu'il a été rapporté que ces employés font partie d'équipes qui sont mélangées. Par exemple, un gestionnaire chez Services aux Autochtones Canada a déclaré avoir sur le territoire des Six Nations de la Grand River une équipe composée d'un mélange de membres PA et EB. Trente-huit membres de cette équipe auraient utilisé des langues autochtones en milieu de travail. Étant donné que l'équipe a été désignée comme mixte, il n'est pas possible pour le comité de déterminer combien de ses 38 utilisateurs de langues autochtones appartiennent au groupe PA par rapport au groupe EB.

Le tableau 5 rend compte des données recueillies avec des chiffres précis, mais, encore une fois, il est important de noter qu'il ne fournit pas une analyse complète de l'utilisation qui est faite des langues autochtones par tous les employés de la fonction publique fédérale. Il reflète plutôt les réponses fournies par les organisations sondées.

Tableau 5. Résultats récapitulatifs pour les groupes professionnels PA, EB et Parcs Canada

Department	Province ou territoire	Emplacement des « équipes » qui ont répondu <sup>11</sup>	Nombre total d'employés par équipe	Nombre d'employés au sein d'une équipe particulière qui utilisent des langues autochtones	Pourcentage d'employés qui utilisent des langues autochtones
<b>ÉQUIPES CONSTITUÉES DE MEMBRES PARCS CANADA</b>					
Parcs Canada	Nouvelle-Écosse	Région de l'Atlantique	142	10	7 %
Parcs Canada	Colombie-Britannique	Ouest	205	10	5 %
Parcs Canada	Colombie-Britannique	Haïda Gwaii	10	7	70 %
Parcs Canada	Ontario	Nord de l'Ontario	45	1	2 %
Parcs Canada	Manitoba	Parc national du Mont-Riding	215	1	0 %
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>617</b>	<b>29</b>	
<b>ÉQUIPES CONSTITUÉES DE MEMBRES PA</b>					
Anciens Combattants Canada	Ontario	Ontario	200	5	3 %
Gendarmerie royale du Canada	Saskatchewan	Nord	21	2	10 %
Services publics et Approvisionnement Canada	Québec	À l'échelle nationale	500	4	1 %
Services publics et Approvisionnement Canada	Nunavut	Ouest	5	2	40 %
Services publics et Approvisionnement Canada	Ontario	RCN	6	1	17 %

<sup>11</sup> Veuillez noter qu'aucune définition du terme « équipe » n'a été fournie dans le questionnaire; par conséquent, ce terme était sujet à interprétation par les répondants.

Services publics et Approvisionnement Canada	Québec	RCN	7	1	14 %
Services publics et Approvisionnement Canada	Ontario	Ottawa	4	1	25 %
Service des poursuites pénales du Canada	Nunavut	Bureau régional du Nunavut	45	30	67 %
Défense nationale (y compris les Rangers canadiens)	Colombie-Britannique	À l'échelle nationale	7	1	14 %
Services aux Autochtones Canada	Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	300	60	20 %
Services aux Autochtones Canada	Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	48	3	6 %
Services aux Autochtones Canada	Nouveau-Brunswick	Atlantique	6	2	33 %
Services aux Autochtones Canada	Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	40	2	5 %
Services aux Autochtones Canada	Saskatchewan	Saskatchewan	7	1	14 %
Pêches et Océans Canada (y compris la Garde côtière canadienne)	Colombie-Britannique	Pacifique	8	2	25 %
Pêches et Océans Canada (y compris la Garde côtière canadienne)	Colombie-Britannique	Intérieur	7	2	29 %
Emploi et Développement social Canada (y compris Travail Canada et Service Canada)	Nunavut	Tout le territoire du Nunavut	7	6	86 %
Emploi et Développement social Canada (y compris Travail Canada et Service Canada)	À l'échelle nationale	À l'échelle nationale	125	5	4 %
Emploi et Développement social Canada (y compris Travail Canada et Service Canada)	Québec	Laurentides/Abitibi-Témiscamingue/Outaouais/Nord du Québec	117	4	3 %
Emploi et Développement social Canada (y compris Travail Canada et Service Canada)	Manitoba	Région de l'Ouest et des Territoires	12	1	8 %
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Nunavut	Nunavut	17	6	35 %
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Nunavut	Nunavut	5	4	80 %

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Nunavut	Nunavut	6	1	17 %
Service correctionnel Canada	Colombie-Britannique	Pacifique	60	14	23 %
Agence canadienne de développement économique du Nord (y compris Pilimmaksaivik)	Nunavut	Nunavut	14	6	43 %
Agence canadienne de développement économique du Nord (y compris Pilimmaksaivik)	Nunavut	Nunavut	4	2	50 %
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1 578</b>	<b>168</b>	

ÉQUIPES CONSTITUÉES DE MEMBRES EB					
Services aux Autochtones Canada	Ontario	Éducation	12	12	100 %
Services aux Autochtones Canada	Ontario	Sud	35	9	26 %
Services aux Autochtones Canada	Ontario	Ontario	30	4	13 %
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Ontario	Tyendinaga	22	22	100 %
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>99</b>	<b>47</b>	

ÉQUIPES CONSTITUÉES DE MEMBRES EB et PA					
Services aux Autochtones Canada	Ontario	Six-Nations	38	38	100 %
Services aux Autochtones Canada	Ontario	Écoles fédérales de la région de l'Ontario	23	22	96 %
Services aux Autochtones Canada	Alberta	Alberta	26	13	50 %
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>87</b>	<b>73</b>	

ÉQUIPES CONSTITUÉES DE MEMBRES EB ET PA et D'EMPLOYÉS NON REPRÉSENTÉS					
Services publics et Approvisionnement Canada	Colombie-Britannique	À l'échelle nationale	100	6	6 %
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>100</b>	<b>6</b>	

ÉQUIPES CONSTITUÉES DE MEMBRES PA et D'EMPLOYÉS NON REPRÉSENTÉS					
Services aux Autochtones Canada	Manitoba	Manitoba	90	75	83 %
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Québec	Québec	25	2	8 %
Agence canadienne de développement économique du Nord (y compris Pilimmaksaivik)	Nunavut	NU, T.N.-O, Yukon, RCN	8	5	63 %
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>123</b>	<b>82</b>	

ÉQUIPES CONSTITUÉES D'EMPLOYÉS NON REPRÉSENTÉS					
Gendarmerie royale du Canada	Ontario	Est	1	1	100 %
Services publics et Approvisionnement Canada	Québec	RCN	12	1	8 %
Services publics et Approvisionnement Canada	Ontario	Tous	6	4	67 %
Agence de la santé publique du Canada	Saskatchewan	--	--	1	--
Services aux Autochtones Canada	--	--	80	15	19 %
Services aux Autochtones Canada	Ontario	AC	21	5	24 %
Services aux Autochtones Canada	Ontario	--	11	3	27 %
Services aux Autochtones Canada	Saskatchewan	--	11	2	18 %
Agence d'évaluation d'impact du Canada	Ontario	À l'échelle nationale	26	6	23 %

Pêches et Océans Canada (y compris la Garde côtière canadienne)	Nouvelle-Écosse	Maritimes	12	1	8 %
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Québec	Région de la capitale nationale	3	1	33 %
Agence du revenu du Canada	Québec	Mauricie	14	2	14 %
Agence des services frontaliers du Canada	Ontario	À l'échelle nationale	8	6	75 %
Agence des services frontaliers du Canada	--	--	2	1	50 %
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>207</b>	<b>49</b>	

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>2 811</b>	<b>454</b>	
----------------------	--	--	--------------	------------	--

\*Quatre réponses (représentant six employés) ont été omises des tableaux ci-dessus, parce que la classification et l'appartenance à l'unité de négociation des employés n'étaient pas claires. Le nombre total de réponses varie légèrement parce que certains gestionnaires ont laissé certaines questions en blanc.

## **RÉSULTATS POUR ADMINISTRATION PUBLIQUE (PA)**

Les membres de l'unité de négociation PA qui parlent des langues autochtones au travail ont été signalés dans les classes d'emploi suivantes :

- AS : Services administratifs
- CR : Commis aux écritures et règlements
- IS : Services d'information
- PM : Administration des programmes
- ST : Secrétariat, sténographie, dactylographie
- WP : Programmes de bien-être social

Il est estimé que parmi les équipes qui ont répondu, de 168 à 329 membres PA utilisent des langues autochtones en milieu de travail.

## **RÉSULTATS POUR ÉDUCATION ET BIBLIOTHÉCONOMIE (EB)**

Les membres de l'unité de négociation EB qui parlent des langues autochtones en milieu de travail ont été signalés dans les classifications suivantes :

- ED-EDS: Sous-groupe des services d'enseignement
- ED-EST: Sous-groupe enseignement primaire et secondaire
- EU-TEA: Soutien de l'enseignement

Il est estimé que parmi les équipes qui ont répondu, de 47 à 126 membres EB utilisent des langues autochtones en milieu de travail.

## **RÉSULTATS POUR PARCS CANADA**

Les membres de l'unité de négociation Parcs Canada qui parlent des langues autochtones en milieu de travail ont été signalés dans les classes d'emploi suivantes :

- AS : Services administratifs
- PCX : Direction de Parcs Canada
- PM : Administration des programmes
- GS-MPS: (Services opérationnels) Services généraux
- GT : Techniciens divers
- SU : (non trouvé)

Les 454 employés de Parcs Canada étaient représentés dans 20 réponses des équipes. Sur ces 454 employés, 29 utilisaient des langues autochtones en milieu de travail.

## **RÉSULTATS POUR LES GROUPES NON REPRÉSENTÉS**

Certains répondants ont fourni des renseignements sur les employés de groupes professionnels autres que les groupes professionnels PA, EB et Parcs Canada et, dans certains cas, sur les employés qui appartiennent à d'autres unités de négociation du syndicat ou à d'autres syndicats, ou qui ne sont pas représentés par un syndicat.

Les employés en dehors des tables de négociation PA, EB et Parcs ont été déclarés dans les classes d'emploi suivantes :

- CO : Commerce
- EC : Économique et services de sciences sociales
- EX : Direction
- EG : Soutien technologique et scientifique
- GS : Services divers
- GS-PCR : Services divers
- GT : Techniciens divers
- NU CHN : Sciences infirmières
- PC : Sciences physiques
- PE : Gestion du personnel
- PHS : Pharmacie

Parmi les équipes répondantes, entre 49 et 137 membres de groupes non représentés utilisent des langues autochtones en milieu de travail.

*« Nos employés PM 03 et 04 sont des coordonnateurs des témoins de la Couronne. Ils utilisent quotidiennement les langues inuites pour communiquer avec les victimes et les témoins dans le système de justice pénale. Leur capacité à le faire est essentielle pour fournir des services culturellement appropriés aux participants du système de justice pénale, y compris les femmes et les filles autochtones. »*

## CONCLUSION

Le présent rapport conjoint donne un premier aperçu de l'utilisation qui est faite des langues autochtones dans la fonction publique fédérale. Grâce à cet exercice, le Comité mixte a appris que 19 des 24 organisations qui ont répondu à son enquête ont des employés qui utilisent des langues autochtones en milieu de travail pour remplir leurs mandats ministériels. Selon le questionnaire au niveau de l'équipe, 460 employés fédéraux utilisent des langues autochtones en milieu de travail.

Il a été rapporté que les langues autochtones sont utilisées en milieu de travail dans un large éventail de contextes, notamment la prestation de services, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, l'enseignement, la réalisation obligatoire de consultations, les négociations, la désignation et la gestion de sites patrimoniaux et historiques, l'établissement d'aires naturelles, la conservation et l'exploitation, la législation et l'élaboration de politiques et le respect d'obligations légales ou contractuelles. L'utilisation des langues autochtones a également été signalée dans les contextes suivants : cérémonies et événements culturels, recrutement d'Autochtones, mobilisation, réunions internes, communications et sensibilisation, discussions d'information entre employés et réseautage. Ces résultats suggèrent que l'utilisation des langues autochtones en milieu de travail par les employés de la fonction publique fédérale offre des avantages généraux tels que : fournir des services culturellement appropriés aux clients ; comprendre les Canadiens et communiquer avec eux, dans le cadre de la prestation de services essentiels et d'urgence dans la langue de travail des communautés ; exercer ses fonctions dans la langue de travail du bureau ; et contribuer activement à la promotion et à la préservation des langues autochtones.

Les questionnaires ont révélé que 460 employés utilisent des langues autochtones en milieu de travail avec 44 descriptions de poste contenant une référence aux langues autochtones.

Bien que les résultats rapportés dans le présent rapport conjoint ne puissent être considérés comme représentatifs de l'ensemble de la fonction publique fédérale, le comité a conclu que cette initiative a fourni un aperçu valable de l'utilisation des langues autochtones par les employés de la fonction publique. Les riches renseignements que les répondants ont fournis dans le cadre de cet exercice de collaboration soulignent la valeur et les avantages que les locuteurs de langues autochtones apportent à la fonction publique fédérale.

## ANNEXES

### Annexe 1. Questionnaire au niveau organisationnel

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE DE TEST BÊTA DU QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX ORGANISATIONS](#)

### Annexe 2 Questionnaire au niveau de l'équipe

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE DE TEST BÊTA DU QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX ÉQUIPES](#)

### Annexe 3 Définitions et principes

Les définitions suivantes ont été incluses dans les Questionnaires sur l'utilisation des langues autochtones dans la fonction publique fédérale :

**Langues autochtones** : Le comité mixte reconnaît la riche diversité des langues et des dialectes des Premières Nations, des Inuits et des Métis utilisés au Canada. Tout au long du questionnaire, l'utilisation de « langues autochtones » fait référence aux langues des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

**En milieu de travail** : « En milieu de travail » signifie que les employés utilisent une langue autochtone dans le contexte de leur environnement de travail global. Cela peut ou non être précisé dans la description de poste de l'employé. Les participants au questionnaire ont été invités à prendre en compte tous les contextes ou arrangements de travail possibles dans leur réponse (par exemple, environnement de bureau, travail virtuel, travail sur le terrain, voyages, conférences, réunions, salle de classe et paramètres éducatifs).

**Employé** : Les employés comprennent les employés actifs de tous les types d'ancienneté (p. ex., nommés pour une durée indéterminée, nommés pour une période déterminée, nommés par intérim, occasionnels, saisonniers, étudiants).

Veuillez noter qu'aucune définition du terme « équipe » n'a été fournie dans le questionnaire ; par conséquent, ce terme était sujet à interprétation par les répondants.

### Annexe 4. Liste des organisations qui ont participé à l'enquête

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)	Agence du revenu du Canada (ARC)	Patrimoine canadien (PCH)	Agence canadienne de développement économique du Nord (y compris Pilimmaksaivik) (CanNor)	Service correctionnel Canada (SCC)
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)	Emploi et Développement social Canada (y compris Travail Canada et Service Canada) (EDSC)	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Pêches et Océans Canada (y compris la Garde côtière canadienne) (MPO)	Santé Canada (SC)
Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)	Services aux Autochtones Canada (SAC)	Défense nationale (y compris les Rangers canadiens) (MDN)	Ressources naturelles Canada (RNCAN)	Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR)
Agence Parcs Canada (PC)	Savoir polaire Canada (POLAIRE)	Agence de la santé publique du Canada (ASPC)	Service des poursuites pénales du Canada (SPPC)	Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Opérations des enquêtes statistiques (OES)	Transports Canada (TC)	Anciens Combattants Canada (ACC)	Statistique Canada *ajouté le 4 janvier 2022 (STATCAN)

## Annexe 5 : Liste des figure et tableaux

### Figures

Figure 1. Nombre total de réponses à l'échelle des organisations par organisme

Figure 2. Nombre total de réponses à l'échelle des équipes par province et territoire

Figure 3. Nombre d'organisations qui déclarent utiliser des langues autochtones dans le contexte ou à l'appui de la réalisation de leur mandat

Figure 4. Nombre d'organisations dont les postes font référence à une langue autochtone

Figure 5 Niveaux auxquels les organisations déterminent le besoin de recruter des employés qui peuvent utiliser les langues autochtones

Figure 6. Nombre d'organisations qui informent le public sur les programmes ou des services offerts en langues autochtones

Figure 7. Nombre d'équipes qui informent le public sur les programmes ou les services offerts en langues autochtones

Figure 8. Nombre d'équipes ayant reçu des demandes d'information ou de services en langues autochtones

Figure 9. Nombre d'équipes qui obtiennent des services en langues autochtones de fournisseurs externes

Figure 10. Types de services en langues autochtones que les équipes obtiennent de fournisseurs externes

Figure 11. Nombre d'organisations qui appuient les possibilités d'apprentissage des langues autochtones

Figure 12. Nombre d'équipes qui appuient les possibilités d'apprentissage des langues autochtones

Figure 13. Types de possibilités d'apprentissage des langues autochtones que les équipes soutiennent

Figure 14. Nombre d'équipes avec des employés qui utilisent des langues autochtones par organisation

Figure 15. Nombre d'employés qui utilisent des langues autochtones par organisation

Figure 16. Contextes dans lesquels les employés utilisent les langues autochtones

Figure 17. Activités pour lesquelles les employés utilisent des langues autochtones

### Tableaux

Tableau 1. Nombre total d'employés qui utilisent des langues autochtones et ceux qui ont une langue autochtone dans leurs descriptions de travail

Tableau 2. Nombre total de mesures de dotation à l'échelle organisationnelle entreprises en 2020-2021, nombre de mesures de dotation faisant référence à des langues autochtones et type de référence

Tableau 3. Nombre total de mesures de dotation à l'échelle des équipes entreprises en 2020-2021 et nombre de mesures de dotation faisant référence à une langue autochtone

Tableau 4. Niveaux auxquels les organisations déterminent le besoin de recruter des employés qui peuvent utiliser les langues autochtones

Tableau 5. Tableau récapitulatif : résultats pour les groupes professionnels PA, EB et Parcs Canada

## Annexe 6. Mandat du Comité mixte

### CADRE DE RÉFÉRENCE

#### Le Comité mixte sur l'utilisation des langues autochtones dans la fonction publique

##### Contexte

En juillet 2020, à la suite de négociations, une nouvelle convention collective a été conclue avec les unités de négociation du groupe Services des programmes et de l'administration (PA) et du groupe Enseignement et bibliothéconomie (EB), qui comprenait des protocoles d'entente (PE) sur les langues autochtones<sup>12</sup>. Les protocoles d'entente prévoient que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada – Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (l'employeur) et l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) établiront un comité mixte d'une durée limitée. Le Comité mixte sur l'utilisation des langues autochtones dans la fonction publique s'est réuni pour la première fois en novembre 2020.

Lors de sa dernière ronde de négociations collectives avec l'AFPC où un protocole d'entente similaire<sup>13</sup> a été ratifié, l'Agence Parcs Canada (APC) s'est engagée à participer au Comité mixte mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada — Bureau du dirigeant principal des ressources humaines.

Le Comité mixte sur l'utilisation des langues autochtones dans la fonction publique entreprendra les activités indiquées ci-dessous et fera rapport à ses directeurs d'ici le 31 décembre 2021.

##### Mandat

Le mandat du Comité mixte consiste à :

- revoir l'utilisation des langues autochtones dans la fonction publique ;
- examiner l'utilisation des langues autochtones dans l'exercice des fonctions des employés ;
- prendre en compte les avantages que les locuteurs de langues autochtones apportent à la fonction publique ;
- examiner l'utilisation des langues autochtones dans l'exercice des fonctions des employés dans le contexte des écoles dans les réserves où les langues autochtones sont des matières qui sont enseignées dans le cadre du programme d'études assigné ;
- fournir des conseils, des analyses et des conclusions sur ces questions à leurs directeurs.

Le Comité mixte prendra en considération les exigences et les implications de la législation pertinente, y compris la *Loi sur les langues autochtones* et les droits des peuples autochtones du Canada conformément à l'article 35 de la Constitution du Canada, les exigences du poste affichées par l'employeur et les caractéristiques démographiques de la fonction publique.

##### Membres

Le Comité mixte sera coprésidé par un employeur et un représentant de l'AFPC et comptera un maximum de 15 membres chacun.

<b>Représentants de l'employeur</b>	<b>Membres de l'AFPC</b>
CO-PRÉSIDENT : Carsten Quell, SCT	CO-PRÉSIDENTE : Gail Lem
Jane Luthasaari, EDSC	Christophe Schwartz

<sup>12</sup>Trousse de ratification du groupe AP [https://syndicatafpc.ca/sites/psac/files/pa\\_ratification\\_kit\\_fr-2020-08-26.pdf](https://syndicatafpc.ca/sites/psac/files/pa_ratification_kit_fr-2020-08-26.pdf) (p. 54) et trousse de ratification du groupe EB [https://syndicatafpc.ca/sites/psac/files/attachments/pdfs/2020-07-24\\_eb\\_rat\\_kit\\_fr\\_final.pdf](https://syndicatafpc.ca/sites/psac/files/attachments/pdfs/2020-07-24_eb_rat_kit_fr_final.pdf) (p. 51) de l'AFPC.

<sup>13</sup>Trousse de ratification de l'APC de l'AFPC [2020-09-04\\_parks\\_canada\\_agency\\_ratification\\_kit\\_final\\_fr\\_revised\\_sept.15.2020\\_v2.pdf](https://syndicatafpc.ca/sites/psac/files/attachments/pdfs/2020-09-04_parks_canada_agency_ratification_kit_final_fr_revised_sept.15.2020_v2.pdf) (psacunion.ca) (p. 59)

Janet Legge, SCT	Djimy Théodore
Jason Buccino, SPCC	Elanor Sherlock
Jenna Boon, APC	Geoff Ryan
Jérôme Europa, APC	Mary Kootoo
Jonathan Arnold, APC	Matthieu Nauyuq
Karen Grace-Pankratz, SAC	Michael Freeman
Nathalie Leblanc, AAC	Tom Deer
Paul Pelletier, PCH ; Amanda Shannon, PCH	
Tooneejoulee Kootoo-Chiarello, GRC	
Travis Anderson, SAC	
William Eric Sinden, EDSC; Denis Lamouche, EDSC	

### **Participation/présence d'autres personnes**

La participation ou la présence d'experts techniques extérieurs à l'employeur et aux membres de l'AFPC sont autorisées. Les demandes d'experts techniques doivent être soumises aux coprésidents et approuvées avant la réunion.

### **Soutien administratif**

Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, Secteur des politiques et des services en milieu de travail, au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, fournira des services de soutien administratif au Comité mixte, y compris la gestion de l'ordre du jour, les résumés des réunions, la distribution des documents, la logistique des réunions, le suivi, la surveillance et la gestion de l'information.

Les résumés des réunions doivent être distribués aux deux (2) coprésidents avant d'être distribués aux membres du comité.

### **Réunions**

#### *Fréquence et emplacement*

- Les coprésidents peuvent être appelés à se réunir de façon ponctuelle.
- Le Comité mixte s'efforcera de se réunir tous les mois.
- Des réunions ponctuelles du Comité mixte peuvent également avoir lieu avec l'accord des coprésidents.
- En raison de la pandémie de COVID-19 en cours, les réunions seront organisées à l'aide d'une plateforme de communication électronique approuvée par l'employeur, par exemple, MS Teams.
- Néanmoins, une réunion en personne peut avoir lieu si toutes les ordonnances et recommandations de la santé publique peuvent être respectées. Dans un tel cas, les membres se verront offrir la possibilité de participer en personne ou au moyen de la plateforme de communication électronique approuvée par l'employeur, par exemple, MS Teams.

#### *Quorum*

- Le quorum est atteint lorsque les coprésidents ainsi qu'un membre supplémentaire de chaque partie sont présents.
- Les suppléants sont autorisés avec l'approbation du coprésident.

### **Produits livrables**

Le Comité mixte produira :

- Une analyse de l'environnement de l'utilisation des langues autochtones pour les groupes PA et EB dans la fonction publique fédérale.
  - Les constatations conjointes n'empêchent pas l'une ou l'autre des parties de faire des recommandations à ses directeurs.
  - L'APC est un employeur distinct et sa convention collective unique couvre tous les différents groupes professionnels au sein de l'Agence. L'APC effectuera donc l'analyse de l'environnement pour saisir des renseignements sur l'ensemble de son effectif, notant que cela va au-delà

du protocole d'entente ratifié par l'employeur et ne doit pas être considéré comme créant un précédent à l'extérieur de l'APC.

- Autres (à déterminer)

### **Échéancier**

- À la fin des travaux susmentionnés, les parties feront rapport de leurs conclusions et/ou recommandations à leurs directeurs respectifs d'ici le 31 décembre 2021. Les parties peuvent convenir d'un commun accord de prolonger ce délai.

### **Approbaton**

- Le mandat a été approuvé par les membres du Comité mixte le 2 juin 2021, et sera révisé au besoin.